

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024





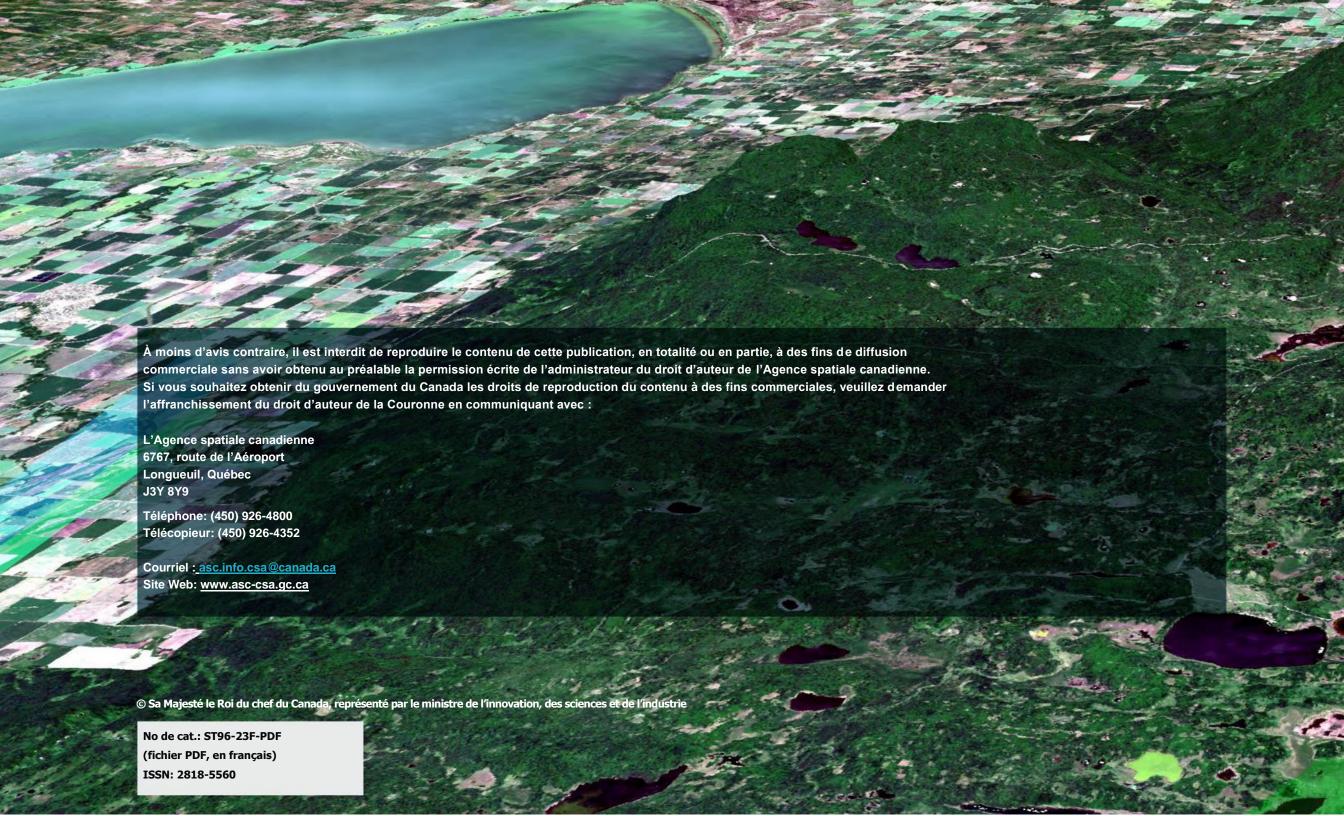


Table des matières

| Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024 | 1 |
|---|----|
| Engagements de l'Agence spatiale canadienne | |
| OBJECTIF 2: SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE | |
| OBJECTIF 3: SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS | |
| OBJECTIF 4: PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE | |
| OBJECTIF 5: PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES | 14 |
| OBJECTIF 8: FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA | 19 |
| OBJECTIF 10: FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS | |
| OBJECTIF 12: RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION | 30 |
| OBJECTIF 13: PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS | 42 |
| OBJECTIF 17: RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE | 52 |
| Intégration du développement durable | 55 |



Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La <u>Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026</u> (SFDD) énonce les objectifs et cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la <u>Loi fédérale sur le</u> <u>développement durable</u>. Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, le présent rapport décrit les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023 à 2027 de l'Agence spatiale canadienne (ASC), qui a été déposée pour la première fois au cours de l'exercice financier 2023-2024. Les activités décrites dans la SMDD de l'ASC sont conçues pour appuyer les objectifs énoncés dans la SFDD.

La <u>Loi fédérale sur le développement durable</u> énonce également <u>sept principes</u> qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ceux-ci comprennent la nécessité d'intégrer les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision, l'équité intergénérationnelle, l'ouverture, la participation des populations autochtones, la collaboration et une approche axée sur les résultats. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de l'ASC et dans le rapport sur la SMDD de 2023 à 2024.

Les rapports ministériels sur le développement durable sont essentiels afin de promouvoir une action coordonnée à l'égard des priorités liées au développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Les rapports sur la stratégie ministérielle de l'ASC rendent compte des activités qui contribuent aux progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la réalisation des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). À compter de maintenant, le rapport présente également des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui n'entrent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de l'Agence spatiale canadienne





















Le contexte de la SFDD:

L'accès à des aliments sains et à un approvisionnement alimentaire durable n'est malheureusement pas une réalité pour tous les Canadiens. La sécurité alimentaire est particulièrement difficile à assurer lorsque l'approvisionnement local en aliments frais est limité ou compliqué par les changements climatiques, et lorsque les produits doivent être acheminés sur de longues distances vers des régions éloignées, à des coûts plus élevés. Les astronautes seront confrontés à un défi similaire en ce qui concerne leur approvisionnement en nourriture lors de missions dans l'espace lointain; les limites en matière d'espace et de poids lors du transport nécessiteront de trouver un moyen durable pour qu'ils cultivent de la nourriture dans l'espace ou dans un environnement étranger tel que la Lune. L'ASC s'est penchée sur des moyens d'utiliser les technologies spatiales pour améliorer l'accès à des aliments frais partout au pays. En 2023-2024, l'ASC a continué de participer à l'initiative Naurvik (qui se traduit par « lieu de croissance » en inuktitut). Cette initiative a consisté à créer un système de production alimentaire hydroponique dans une petite communauté du Nunavut située à 250 km au nord du cercle arctique. Ce système est désormais exploité par des techniciens autochtones locaux, qui ont été formés à la culture hydroponique, à la production alimentaire en milieu contrôlé et aux systèmes de conditionnement d'air, pour produire des aliments frais et nutritifs variés dans des environnements difficiles. L'ASC a étudié d'autres possibilités de se joindre à des initiatives menées par des Inuits afin de procéder à l'essai et à la démonstration de technologies de production alimentaire dans l'espace, tout en ayant des répercussions positives sur la sécurité alimentaire au Nunavut.

Dans le cadre de ses efforts continus visant à faire progresser les technologies de production alimentaire, l'ASC a participé activement au <u>Défi de</u> <u>l'alimentation dans l'espace lointain</u>, en partenariat avec la NASA. Cette compétition collaborative, qui s'est déroulée de 2021 à 2024, avait pour but d'encourager la création de nouvelles technologies qui nécessitent un minimum d'intrants pour produire un maximum d'aliments nutritifs. Les résultats de ce concours devraient permettre des avancées technologiques considérables, qui profiteront à la fois à l'exploration de l'espace lointain et à l'agriculture terrestre. Au cours des trois étapes du défi, dix organisations canadiennes ont reçu des subventions pour les technologies qu'elles ont développées en tant que demi-finalistes ou finalistes. Le défi a contribué à améliorer les connaissances et les capacités en vue d'un avenir agricole plus durable. Le vainqueur du défi, annoncé au printemps 2024, est l'entreprise Ecoaction Innovative Solutions Inc. de Vancouver. Son système

révolutionnaire de production alimentaire modulaire en intérieur CANGrow utilise une approche innovante pour produire une variété de fruits et légumes frais et de sources de protéines de haute qualité avec un minimum de ressources, et pourrait être la solution à l'insécurité alimentaire dans les régions isolées et dans l'espace extra-atmosphérique. En conséquence directe du défi, l'équipe gagnante a fondé deux entreprises basées sur sa solution et levé 2,3 millions de dollars dans le cadre d'une première ronde de financement afin d'élargir la production alimentaire et d'accélérer ses activités de recherche et de développement.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** » mais

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|---|--|---|--|
| Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains | Poursuivre la collaboration avec la NASA dans le cadre du Défi de l'alimentation dans l'espace lointain, afin de développer des systèmes de production alimentaire durables et à faible consommation d'intrants ici sur Terre, en particulier dans des environnements éloignés et difficiles comme le Nord canadien. Programme: Exploration spatiale | Indicateur de rendement : Nombre de technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine agroalimentaire. Point de départ : 0 Cible : 2 technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine agroalimentaire par 2026-2027 | Le Défi de l'alimentation dans l'espace lointain encouragera la modernisation des systèmes de production alimentaire, afin de faciliter l'accès à des aliments sains dans des environnements éloignés et difficiles. Les technologies et les systèmes créés dans le cadre de ce défi seront mis en œuvre dans les collectivités canadiennes éloignées, ce qui améliorera l'accès à des aliments nutritifs. En outre, comme ces systèmes permettront de produire des aliments sur place, on peut s'attendre à une réduction de la dépendance aux aliments importés et coûteux; les aliments produits par ces systèmes seront moins chers, ce qui entraînera une diminution de l'insécurité alimentaire et permettra de profiter d'options alimentaires plus abordables. En continuant à travailler avec la NASA dans le cadre de ce défi, l'ASC soutient donc le développement d'un système alimentaire plus sain et plus durable. | Résultat de l'indicateur: Aucune technologie spatiale canadienne n'a été adaptée pour être utilisée sur Terr dans le domaine agroalimentaire en 2023 2024. Notes: Il y a souvent un délai entre le développement des technologies spatiales financées par l'Agence et leur application des fins terrestres. Le Défi de l'alimentation dans l'espace lointain s'est achevé à la fin de la période 2023-2024. Cependant, l'équipe gagnante a fondé deu entreprises basées sur sa solution gagnante et levé 2,3 millions de dollars dans le cadre d'une première ronde de financement afin d'élargir la production alimentaire et d'accélérer les activités de recherche et de développement. Il a |

| | Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 2.1: Les Canadiens ont | également été envisagé d'utiliser son système dans des communautés nordiques et éloignées. L'ASC continuera de surveiller ces technologies jusqu'à sept ans après la fin du financement. |
|--|--|--|
|--|--|--|



OBJECTIF 3: SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Le contexte de la SFDD:

L'environnement unique, isolé et extrême de l'espace offre des possibilités de recherche pour trouver des solutions innovantes aux problèmes de santé que partagent les astronautes et les personnes vivant dans des communautés éloignées. En 2023-2024, l'ASC a continué d'appuyer une pléthore d'initiatives visant à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens. Par exemple, dans le cadre de l'initiative **Nouveaux horizons en santé**, l'ASC a mandaté cinq entreprises canadiennes pour créer un module médical de soins synergiques (M²S²). Un M²S² est un système intégrant des technologies médicales de pointe dans une structure mobile qui pourrait équiper les astronautes afin qu'ils puissent se soigner tout au long des missions de longue durée, et a le potentiel d'améliorer grandement la qualité des soins de santé dans des régions éloignées. Des prototypes de M²S² ont été livrés en 2023-2024, ce qui ouvre la voie au déploiement et aux essais dans les régions éloignées dans les années à venir.

En outre, dans le cadre du <u>Défi des soins de santé dans l'espace lointain</u>, l'ASC a sollicité des innovateurs canadiens à créer les solutions novatrices dont les astronautes en mission dans l'espace lointain et les travailleurs de la santé de première ligne sur Terre ont besoin pour détecter et diagnostiquer efficacement les problèmes médicaux. À l'issue d'un processus de sélection compétitif dans lequel 20 organisations canadiennes ont reçu une subvention (en tant que demi-finalistes ou finalistes), l'ASC a choisi la solution EZResus de MD Applications comme gagnante du grand prix en janvier 2024. La solution contribue déjà à sauver des vies sur Terre et présente un grand potentiel pour le diagnostic et les urgences médicales dans l'espace.



L'ASC a également continué de soutenir des études sur la santé et la conception de technologies liées à la santé susceptibles de générer des retombées positives en matière de santé pour les Canadiens. Les études menées sur les astronautes dans la <u>Station spatiale internationale</u> (SSI), par exemple, enrichissent les connaissances sur les problèmes de santé sur Terre, notamment ceux associés au vieillissement ou à l'inactivité. Les études <u>TBone2</u>, <u>SANSORI</u>, <u>Wayfinding</u>, <u>La santé dans l'espace</u>, <u>Vascular</u> et <u>CARDIOBREATH</u> ont continué de fournir des renseignements qui pourraient aider les médecins à prédire un risque plus élevé de fractures osseuses chez certaines personnes, à déterminer l'incidence de la pression sanguine crânienne sur la vue, à soulager les personnes souffrant de troubles de l'équilibre et à mieux comprendre les maladies cardiovasculaires. De nouvelles technologies révolutionnaires sont également préparées pour être testées à bord de la SSI. C'est le cas de <u>MicroPREP</u>, une technologie portable de « laboratoire sur puce » utilisable en milieu clinique et dans les régions éloignées. La technologie MicroPREP permet d'isoler de multiples macromolécules comme l'ADN, des protéines ou des cellules rares, et ainsi d'évaluer l'état du système immunitaire, l'inflammation, la perte osseuse ou les effets du rayonnement.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|--|---|---|
| Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes | Le programme d'exploration spatiale poursuivra la mise en œuvre de son large éventail d'études sur la santé et le développement de technologies liées à la santé grâce à sa participation aux programmes de la SSI et de l'avant-poste du Gateway lunaire. Elle poursuivra | Indicateur de rendement : Nombre de technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine de la santé. Point de départ : 0 | La participation du Canada aux programmes de la SSI et de l'avant-poste Gateway lunaire offre une occasion unique de favoriser l'innovation ainsi que de collecter des données et des renseignements afin d'accroître les connaissances dans le domaine médical. | Résultat de l'indicateur : Aucune technologie spatiale canadienne n'a été adaptée pour être utilisée sur Terre dans le domaine de la santé en 2023-2024. Résultat de l'indicateur : Il y a eu 18 |
| | également l'initiative Nouveaux horizons en santé et finalisera le Défi des soins de santé dans l'espace lointain. Programme: Exploration spatiale | Cible: 2 technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine de la santé. Indicateur de rendement: Nombre de publications scientifiques évaluées par des pairs, reconnaissant le financement du Programme d'exploration | Étudier les effets de l'apesanteur dans l'espace permet de mieux comprendre les conséquences d'une activité physique réduite sur Terre. Elle reproduit le vieillissement accéléré et les problèmes de santé causés par un mode de vie sédentaire. Dans leur étude, les scientifiques canadiens se concentrent sur les os, le cœur, les vaisseaux sanguins et le cerveau, dans le but de traiter les problèmes d'équilibre, l'ostéoporose, les | publications scientifiques évaluées par des pairs reconnaissant le financement du Programme d'exploration spatiale dans le sous-domaine de la Santé spatiale et des sciences de la vie en 2023-2024. Notes: Il y a souvent un délai entre le développement des technologies spatiales financées par l'agence et leur application à |

troubles cardiovasculaires et le diabète. des fins terrestres. L'ASC continuera de spatiale dans le sous-domaine de la Santé Comme les missions spatiales vont devenir surveiller ces technologies jusqu'à sept spatiale et des sciences de la vie. de plus en plus longues et lointaines, ans après la fin du financement. l'autonomie de l'équipage en matière de Point de départ : 2 publications gestion de la santé va devenir cruciale. Ce scientifiques évaluées par des pairs, besoin d'autonomie s'applique également rendues possibles par le financement du aux populations de régions éloignées et Programme d'exploration spatiale dans le médicalement isolées. L'amélioration des sous-domaine de la Santé spatiale et des technologies et des outils de télémédecine pour les soins médicaux autonomes dans sciences de la vie en 2022. les communautés éloignées contribuera à accroître la couverture médicale au **Cible :** 30 publications scientifiques Canada. évaluées par des pairs, reconnaissant le financement du Programme d'exploration Les objectifs ou ambitions pertinents : spatiale dans le sous-domaine de la Santé *Ambition du CIC 3.8* : Le Canada prévient les causes de décès prématurés. spatiale et des sciences de la vie entre *Indicateur du CMI 3.4.1* : Taux de mortalité 2023 et 2027. attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques. Cible du CMI 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. *Indicateur du CMI 3.8.1* : Couverture des services de santé essentiels.



OBJECTIF 4: PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD:

L'exploration spatiale et l'usage pacifique de l'espace lointain au profit de la vie sur Terre stimulent le développement de nouvelles technologies, d'industries et de relations pacifiques avec d'autres nations. De nombreuses initiatives de l'ASC telles que la contribution du Canadarm3 à la station lunaire Gateway et le premier vol d'un astronaute canadien autour de la Lune encouragent les jeunes à poursuivre des études dans les domaines des STIM. L'ASC appuie l'apprentissage connexe grâce à la création de ressources en ligne liées au programme scolaire, aux activités et aux conférences d'<u>Objectif: Lune</u>, qui aident les éducateurs à promouvoir le domaine spatial et l'apprentissage des STIM auprès des jeunes Canadiennes. Offrant aussi en ligne d'autres boîtes à outils, des documents imprimables, des jeux numériques, des activités et des expériences, l'ASC a créé une pléthore de ressources que les enseignants peuvent utiliser pour inspirer leurs élèves.

En tant que membre fondateur de l'<u>International Space Education Board</u> (ISEB), l'ASC s'est engagée à collaborer avec d'autres agences spatiales afin d'accroître les connaissances en matière de STIM et de soutenir la future main-d'œuvre des programmes spatiaux. La <u>Stratégie spatiale</u> pour le Canada décrit les efforts déployés par le pays pour créer une main-d'œuvre diverse et hautement qualifiée, promouvoir les compétences et la culture numériques, ainsi qu'attirer, former et retenir les talents. Dans le cadre de ces efforts, l'ASC accorde des subventions aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux étudiants qui visent des formations pratiques et des occasions de développement variées. Un tel exemple est l'<u>initiative</u> <u>canadienne CubeSats pour les STIM (CUBICS)</u>, une initiative qui a pour but d'offrir aux étudiants une expérience pratique pour compléter leurs études et faire d'eux des candidats de choix pour le marché du travail canadien dans le domaine spatial.

Dans un effort de recherche et d'échange de connaissances, l'ASC a continué d'appuyer la réponse du Canada face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux risques liés aux changements climatiques en fournissant des données d'observation de la Terre (OT) afin d'aider les scientifiques, les décideurs et les parties prenantes à comprendre la dynamique environnementale de notre planète.

En outre, dans le cadre de ses efforts de réconciliation, l'ASC s'est engagée à établir des partenariats ouverts et transparents avec les communautés autochtones afin d'élaborer conjointement des solutions fondées sur les connaissances traditionnelles qui répondent aux besoins établis par les communautés. L'édition 2024 du Forum national sur l'OT a marqué une étape importante dans la collaboration et la participation de la communauté

autochtone d'OT du Canada, avec des discussions concernant l'utilisation des données d'OT pour répondre aux préoccupations des communautés autochtones et élaborer conjointement des solutions. L'ASC a également maintenu ses partenariats existants pour faire progresser l'innovation dans le Nord canadien, améliorer l'accès aux carrières dans les STIM, et soutenir les économies locales en apportant les avantages des technologies d'OT par satellite directement aux communautés nordiques, favorisant ainsi les connaissances et les compétences nécessaires au développement durable.

Thème de la cible: Formation et compétences en développement durable

Cible: D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|---|---|---|--|
| Autre | Mettre en œuvre l'initiative de financement CUBICS, qui offre aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada la possibilité de faire participer leurs étudiants à une véritable mission spatiale en soutenant la conception, le développement, le lancement et l'exploitation des satellites miniatures CubeSat des étudiants. Programme: Programme de Développement des capacités spatiales | Indicateur de rendement : Nombre d'étudiants participant aux projets CUBICS. Point de départ : nouvelle initiative (2022-09-14: date de publication d'avis d'offre de participation). Cible : 285 (nombre d'étudiants annuels attendus participant aux projets de 2023-2024 à 2025-2026). | Cette expérience pratique unique devrait permettre aux étudiants d'acquérir des compétences inestimables pour faciliter leur transition vers la main-d'œuvre spatiale canadienne. La mise en place de programmes de développement professionnel et de compétences comme l'initiative CUBICS permettra d'initier les étudiants aux domaines des STIM liés à l'espace, de les faire participer à de véritables missions spatiales et de promouvoir des carrières dans le secteur spatial canadien. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 4.1 : Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 502 étudiants ont participé aux projets CUBICS. Notes : En 2023-2024, il a été déclaré que 502 étudiants participaient aux neuf projets CUBICS; 87,5 % de ces étudiants sont au premier cycle universitaire. |

| | Indicateur du CIC 4.2.1: Taux de scolarité | |
|--|--|--|
| | au niveau postsecondaire. | |
| | | |
| | Cible du CMI 4.3.1: Taux de participation | |
| | des jeunes et des adultes à un programme | |
| | d'éducation et de formation formelles ou | |
| | non formelles au cours des 12 derniers | |
| | mois, par sexe. | |

Thème de la cible: Recherche et échange de connaissances

Cible: D'ici 2025, l'impact relatif des citations (IRC) du Canada en sciences naturelles et en génie se classera parmi les 10 premiers pays de l'OCDE, alors qu'il était de 18 en 2020 (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|--|--|--|
| Travailler avec des partenaires sur des initiatives de recherche en matière de développement durable | Assurer la fourniture continue de données provenant de satellites d'OT à des partenaires nationaux et internationaux afin d'accroître les connaissances scientifiques dans les domaines de la science de la surface de la Terre, de la science atmosphérique et de la science solaire-terrestre, pour favoriser la compréhension et la gestion des risques liés au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Programme: Utilisation de l'espace | Indicateur de rendement: Nombre de publications scientifiques revues par les pairs rendues possibles par le financement du Programme d'Utilisation de l'espace (PUE) dans les sous-domaines de sciences de la surface de la Terre, sciences atmosphériques et sciences soleil-Terre. Point de départ: 1306 en 2021. Cible: 1448 publications en 2025 (année de déclaration 2026-2027). | Grâce à la fourniture continue de données satellitaires d'OT au peuple canadien et aux partenaires internationaux, l'ASC communique des renseignements précieux qui sont essentiels à la lutte contre le changement climatique. L'utilisation de ces données par les instituts de recherche et les chercheurs permet de faire progresser les connaissances scientifiques dans le domaine du développement durable. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cible du CMI 4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en | Résultat de l'indicateur : Il y a eu 1158 publications scientifiques revues par les pairs rendues possibles par le financement du Programme d'Utilisation de l'espace (PUE) dans les sous-domaines des sciences de la surface de la Terre, des sciences atmosphériques et de la science des relations Soleil-Terre en 2022. Notes: L'ASC recueille désormais les données de cet indicateur elle-même. Le nombre de publications a légèrement diminué cette année en raison de l'application de normes beaucoup plus strictes. Cela signifie que moins de publications ont pu être comptabilisées cette année. |

| | faveur du développement et des modes de | |
|--|---|--|
| | vie durables. | |

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|---|---|--|
| Soutenir les capacités des communautés autochtones | En collaboration avec la NASA, organiser des ateliers et des formations sur les applications de l'OT dans le cadre de la participation annuelle de l'ASC à l'atelier de cartographie autochtone. Programme: Utilisation de l'espace | Indicateur de rendement : Nombre de participations de l'ASC à l'atelier de cartographie autochtone. Point de départ : Trois participations à l'atelier de cartographie autochtone dès 2023-2024. Cible : Six participations en 2026-2027 (maintenir la participation annuelle de l'ASC à l'atelier de cartographie autochtone). | Dirigés par le « Indigenous Mapping Collective », les ateliers visent à permettre aux peuples autochtones d'accéder aux outils et à la technologie dont ils ont besoin pour cartographier leurs terres, communiquer leurs histoires et défendre leurs droits et leurs intérêts. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 7.2: Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie. Cible du CMI 4.4: D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. | Résultat de l'indicateur : L'ASC a participé à l'atelier sur la cartographie autochtone en Australie en juin 2023, maintenant ainsi sa participation annuelle comme prévu. Notes : L'atelier de cartographie autochtone 2023 s'est tenu à Melbourne, en Australie, du 30 mai au 2 juin. L'ASC et la NASA ont élaboré et présenté conjointement trois séances dans le cadre de l'événement. L'objectif était de montrer comment les données de télédétection optique et radar peuvent être utilisées pour la cartographie et la surveillance des ressources naturelles. On souhaitait également engager un dialogue sur les observations des terres et des eaux afin d'explorer les moyens d'associer les connaissances autochtones et l'OT. |

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 4 - Éducation de qualité

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

| INITIATIVES PRÉVUES | CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|--|
| L'initiative Apprentissage des jeunes de l'ASC Grâce à cette initiative, l'ASC propose aux jeunes des activités et des ressources éducatives inclusives dans le but de les inciter à rester à l'école et à poursuivre des carrières dans les domaines STIM liés à l'espace. Les activités offertes dans le cadre de l'initiative Apprentissage des jeunes de l'ASC visent à utiliser la nature captivante de l'espace pour motiver le bassin de futurs talents scientifiques du Canada. L'initiative Apprentissage des jeunes de l'ASC contribue à l'avancement à long terme de l'enseignement des domaines STIM liés à l'espace, de l'engagement des jeunes en ce qui a trait à l'espace et des carrières dans le secteur spatial canadien. Par l'intermédiaire de cette initiative, l'ASC déploie des efforts dans toute l'Agence pour faire progresser les priorités du gouvernement du Canada, comme une main-d'œuvre diverse hautement qualifiée, les compétences numériques et la littératie, ainsi que l'attraction, la formation et la rétention des talents les plus prometteurs et les plus brillants. | Les objectifs ou ambitions pertinents: Cible de la SFDD: Que d'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada compte 175 000 diplômés de plus en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM). Cible du CIC 4.2.1: Taux d'achèvement des études secondaires. Ambition du CMI 4.1: Que d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. | Résultat : Les activités ont touché 122 110 jeunes en 2023-2024. Notes : En 2023-2024, les activités de l'ASC pour les jeunes ont fait connaître les STIM liés au domaine spatial et touché en tout 122 110 jeunes Canadiens de la maternelle à la 12e année (5e secondaire au Québec). |



OBJECTIF 5: PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Le contexte de la SFDD:

La promotion de l'égalité des genres est une responsabilité partagée au sein de l'ASC. Depuis 2017, la politique en matière d'ACS Plus de l'ASC exige que toutes les initiatives de l'Agence (p. ex. les politiques, la législation, les projets, les contrats, les subventions et les contributions) qui sont nouvelles ou qui doivent être réapprouvées fassent l'objet de processus d'analyse ACS Plus afin d'assurer qu'ils ne reproduisent ni ne renforcent les désavantages systémiques des groupes en quête d'équité. L'objectif principal est la promotion de l'équité et l'inclusion afin de garantir que les avantages liés au secteur spatial peuvent bénéficier à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Pour faire progresser l'égalité des genres et donner à toutes les femmes et à toutes les filles les moyens d'agir dans le secteur spatial¹, les initiatives de l'ASC se concentrent sur trois domaines clés :

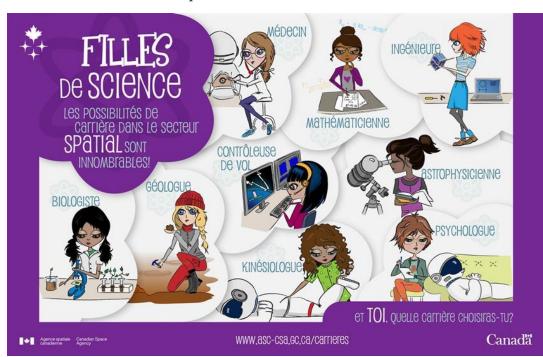
- Inspirer les filles, de la maternelle à la 12^e année, et d'autres groupes de jeunes en quête d'équité à poursuivre des carrières dans les domaines des STIM.
- Offrir une expérience professionnelle pratique et des possibilités de formation dans le secteur spatial aux étudiants, y compris aux femmes et aux autres groupes en quête d'équité.
- Encourager le secteur spatial à recruter et à maintenir en poste des femmes et des membres d'autres groupes en quête d'équité.

Le Bureau des conférenciers de l'ASC a organisé de nombreux événements visant à promouvoir la participation des femmes et des filles dans le secteur spatial, comme des vidéoconférences et des événements en personne animés par des expertes ou des astronautes de l'ASC, ainsi que des conférences sur les femmes en STIM. Le Bureau a également continué de soutenir les ingénieures et les scientifiques de l'ASC en les aidant à participer à la mobilisation des jeunes en tant que juges et mentores dans diverses compétitions de robotique organisées dans tout le Canada (p. ex. Zone01, Robotique FIRST).

¹ Le secteur spatial canadien est défini comme étant l'ensemble des organisations (privées, publiques et universitaires) dont les activités comprennent le développement et l'utilisation de biens spatiaux et/ou de données spatiales, conformément à leur définition dans l'enquête sur le secteur spatial canadien.

La persévérance et la représentation des femmes dans les programmes de STIM sont une question cruciale, car les femmes restent sous-représentées dans ces domaines. Par exemple, en 2015, les femmes ne représentaient que 43 % des diplômés en STIM ou des étudiants de sixième année. Dans le cadre de ses efforts pour remédier aux disparités entre les genres dans le domaine des STIM, l'ASC a coorganisé la quatrième édition de la réunion d'experts Space4Women à Montréal en 2023 avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA). L'objectif était de renforcer les capacités contribuant à faire progresser l'égalité entre les genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le secteur spatial. Durant la réunion, les participants ont pu examiner la première boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre dans le secteur spatial. L'événement a accueilli 69 participants de 36 États membres, dont les contributions durant la réunion d'experts ont été déterminantes pour la préparation de la boîte à outils.

La boîte à outils a été publiée lors de la soixante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNCOPUOS) en juin 2024. Elle fournit des mesures, des exemples et des outils simples et pratiques pour aider les personnes qui ne sont pas des spécialistes du genre à adapter les efforts d'intégration du genre à leurs situations uniques. Ces actions contribuent à améliorer de manière significative l'égalité des genres dans la communauté spatiale mondiale.



Filles de science et de technologie : Les possibilités de carrière dans le secteur spatial sont innombrables! Et toi, quelle carrière CHOISIRAS-TU?

Crédit: Agence spatiale canadienne

Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|---|---|--|
| Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres | Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des sexes et à la diversité en appliquant le processus d'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) à toutes ses initiatives. Programmes: Programme de développement des capacités spatiales Exploration spatiale Utilisation de l'espace | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de femmes dans le secteur spatial canadien. Point de départ : En 2021, 29% des employés du secteur spatial canadien étaient des femmes. Cible : D'ici 2026-2027, 30% des employés du secteur spatial canadien sont des femmes | En intégrant des perspectives diverses et en tenant compte de facteurs comme la race, l'origine ethnique, l'âge et le statut socio-économique dans les politiques, les programmes et les initiatives de l'ASC, le processus ACS Plus vise à réduire les obstacles à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur spatial. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 5.2: Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. Indicateur du CIC 5.2.1: Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes. Cible du CMI 5.5: Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | Résultat de l'indicateur : En 2022, les femmes représentaient 31 % des employés du secteur spatial canadien. Notes : Les données relatives à cet indicateur sont recueillies dans le cadre du sondage annuel de l'ASC sur l'état du secteur spatial. Ce sondage volontaire fournit la meilleure estimation à notre disposition de la composition par genre du secteur spatial. Cela dit, les données peuvent varier en fonction du nombre d'organisations qui répondent pour l'exercice visé. |

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif **« Promouvoir l'égalité entre les genres »** mais pas une cible spécifique de la SFDD

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|--|--|--|--|
| Désagréger les données | Mettre à jour les outils de collecte de données de l'ASC afin de recueillir un plus grand nombre de données désagrégées pour suivre les résultats en matière de genre et de diversité et évaluer les impacts de l'Agence en vue d'éclairer la prise de décisions et la conception d'initiatives propres au processus ACS Plus². Programmes: Programme de développement des capacités spatiales Exploration spatiale Utilisation de l'espace Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des programmes de l'ASC qui rendent compte des résultats en matière d'égalité entre les sexes. Point de départ : En 2021–2022, 100% des programmes de l'ASC rendent compte des résultats en matière d'égalité entre les sexes. Cible: 100% | En mettant à jour ses outils de suivi, l'ASC améliorera sa capacité à rendre compte de l'égalité des sexes et de la diversité, en plus d'être mieux placée pour concevoir des initiatives clés visant à combler les lacunes relevées en matière d'égalité des sexes dans le secteur spatial. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 5.2: Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. Indicateur du CIC 5.2.1: Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes. Ambition du CMI 5.1: Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Cible du CMI 5.5.2: Proportion de femmes occupant des postes de direction. | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 100% des programmes de l'ASC ont rendu compte des résultats en matière d'égalité entre les sexes. Notes : Des travaux sont en cours pour améliorer la qualité des données recueillies. |

² Les initiatives ACS Plus sont des activités conçues pour accroître l'accès et la représentation équitables de divers groupes de personnes (les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles/populations racisées, les communautés 2SLGBTQI+, les populations rurales ou éloignées, etc.).

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES INITIATIVES PRÉVUES **RÉSULTATS OBTENUS ASSOCIÉES** Réunion d'experts Space4Women organisée par les Nations Unies et La réunion d'experts de 2023 s'aligne sur deux ambitions et objectifs Résultats: pertinents à l'échelle nationale et mondiale : l'Agence spatiale canadienne Soixante-neuf participants de 36 États membres ont pris part à la réunion d'experts et 82 % ont déclaré que l'événement avait répondu à leurs 1. ODD 4: Éducation de qualité: attentes ou les avait dépassées. L'ASC a financé la participation de 24 Le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA) et l'Agence Ambition du CIC 4.1 : Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de participants de 21 pays. spatiale canadienne (ASC) organisent conjointement la 4º édition de la qualité, et ce tout au long de leur vie. réunion d'experts Space4Women à Montréal en 2023. Le thème de cette *Indicateur du CIC 4.2.1 :* Taux de scolarité au niveau postsecondaire. L'ASC a également soutenu l'élaboration de la première boîte à outils pour année est le renforcement des capacités pour faire progresser l'égalité entre l'intégration de la dimension de genre en collaboration avec les Nations les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le secteur Indicateur du CMI 4.4.1: Proportion de jeunes et d'adultes qui ont des Unies. Cette boîte à outils a été publiée et diffusée par les Nations Unies compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), spatial. lors de la 67^e réunion du Comité des utilisations pacifiques de l'espace par type de compétence. extra-atmosphérique en juin 2024. Les participants à la réunion prendront part à diverses activités, y compris 2. ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les des sessions de groupes de travail pour préparer la première boîte à outils Notes: femmes et les filles: d'intégration de la dimension de genre adaptée au secteur spatial. Cette boîte Durant la réunion d'experts Space4Women de 2023, divers sujets ont été Ambition du CIC 5.2 : Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de à outils comprendra des pratiques exemplaires, des conseils et des ressources abordés: leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. pour aider les institutions publiques et privées, ainsi que les particuliers, à Mesurer la présence des femmes dans le secteur spatial; *Indicateur du CIC 5.2.1* : Proportion de rôles de leadership tenus par des intégrer les considérations de genre et de diversité à différents niveaux et La technologie spatiale en tant qu'outil pour faire progresser femmes. dans différents contextes, et ce, dans le but de faire progresser l'égalité entre l'égalité des genres; les hommes et les femmes. L'intégration de la dimension de genre dans la politique spatiale; *Indicateur du CMI 5.5.1:* Proportion de sièges occupés par des femmes a) dans Inspirer par la transmission de récits; les parlements nationaux et b) gouvernements locaux; proportion de femmes L'ASC a l'intention de faire en sorte que cette boîte à outils soit publiée et Travailler ensemble pour faire progresser l'égalité des genres. occupant des postes de direction diffusée par les Nations Unies lors de la 67e session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2024. Les discussions ainsi que les observations et les recommandations formulées par les participants à la réunion d'experts de 2023 sont présentées dans le rapport sur les résultats de l'UNOOSA, qui a été publié en février 2024. Pour en savoir plus, consultez le rapport.

8 TRAVAIL DÉCENT FI CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD:

En se concentrant sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, l'ASC vise à stimuler la croissance économique et à créer des possibilités dans diverses industries, en tirant parti des technologies et de la recherche spatiales pour stimuler l'innovation et la productivité afin de relever les défis de la prochaine génération. Deux exemples sont donnés en ce qui concerne l'ODD 8.

L'initiative <u>utiliTerre</u> de l'ASC se fonde sur le document <u>Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030</u>, qui décrit les priorités et les engagements du Canada en vue de la réalisation des ODD. L'initiative utiliTerre vise à relever les défis les plus pressants du Canada, comme la résilience des infrastructures, l'agriculture, les écosystèmes et la surveillance de la pollution. En faisant la promotion de l'utilisation des données spatiales, l'initiative vise à développer les capacités de l'industrie et des universités afin d'accélérer l'innovation dans la création d'applications spatiales pour répondre aux défis environnementaux mondiaux. En janvier 2024, 17 propositions ont été approuvées dans le cadre du <u>volet Facilitateur</u> de cette initiative. En exploitant des données satellitaires nationales et internationales, ces projets amélioreront la productivité et renforceront l'innovation dans tous les secteurs d'activité, tout en abordant efficacement les changements climatiques et les défis qui en découlent grâce à une prise de décision fondée sur des données probantes et à une approche préparée et tournée vers l'avenir. Les solutions créatives issues des applications spatiales généreront une croissance durable en renforçant la compétitivité du secteur spatial canadien tout en développant une main-d'œuvre hautement qualifiée. En fin de compte, ces propositions assureront le leadership du Canada dans l'exploitation des données satellitaires pour soutenir l'excellence scientifique, l'innovation et le développement économique.

Le <u>Programme de développement des technologies spatiales</u> (PDTS) de l'ASC favorise l'innovation et la croissance dans l'industrie spatiale canadienne en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). Il vise également à réduire les inconnus technologiques dans les missions spatiales à venir. En fournissant des fonds initiaux pour soutenir le développement de technologies innovantes à fort potentiel et pour renforcer la compétitivité et les capacités de l'industrie spatiale canadienne, le PDTS encourage une croissance inclusive et durable au Canada.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 8 - Travail décent et croissance économique

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les

informations présentées ci-dessus. INITIATIVES PRÉVUES CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES **RÉSULTATS OBTENUS** Initiative utiliTerre Les objectifs ou ambitions pertinents: **Résultat :** Soixante-cinq projets ont été financés à partir de l'enveloppe Le financement offert par cette initiative permettra à un plus grand nombre Ambition du CIC 8.1 : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité.

d'organisations et à un personnel hautement qualifié de participer à des projets qui encouragent la création de solutions spatiales pour surmonter des défis environnementaux. La nature ciblée de ce programme créera des niveaux plus élevés de productivité économique et soutiendra les travailleurs canadiens dans les domaines du développement durable.

Indicateur du CIC 8.2.1 : Proportion des employés 15 ans + qui gagnent moins de 66 % de la médiane du salaire horaire des employés 15 ans + permanents à temps plein.

Cible du CMI 8.2: Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-

Indicateur du CMI 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi.

d'utiliTerre en 2023-2024, ce qui a appuyé l'industrie et le monde universitaire dans le développement d'applications utilisant des données spatiales. En plus de soutenir directement des emplois de qualité et un secteur spatial dynamique et innovant, tous les projets financés ont soutenu au moins un des ODD et touchaient la plupart d'entre eux dans l'ensemble, ce qui montre la diversité et l'énorme potentiel de l'utilisation des données spatiales pour réaliser les ODD.

Notes:

Dans le cadre d'utiliTerre, l'initiative **baleinIdées** a permis à l'industrie canadienne de faire équipe avec des universités et des organisations non gouvernementales pour proposer des solutions innovantes, utilisant des données d'OT par satellite, qui pourraient aider à améliorer la capacité du gouvernement du Canada à protéger les baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN) dans les eaux canadiennes en détectant et en surveillant leur présence et en prédisant leurs mouvements. L'initiative baleinIdées regroupe cinq consortiums multisectoriels, plus d'une centaine de personnes hautement qualifiées, des considérations relatives aux connaissances autochtones, les industries canadiennes de la pêche et du transport maritime, des experts des baleines issus d'organisations universitaires, gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales afin de faire progresser de manière significative l'utilisation de l'OT par satellite pour détecter et surveiller les BNAN.

Les organisations commanditaires et les participants au programme ont connu plusieurs grandes réussites dans le cadre de l'initiative baleinIdées, notamment les réalisations suivantes :

> • L'initiative a permis de créer une communauté de pratique unique entre des organisations partageant les mêmes idées et axées sur la préservation des BNAN, et a inspiré la communauté

| INITIATIVES PRÉVUES | CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|
| | | axée sur les baleines dans ses efforts pour trouver des moyens significatifs de protéger les baleines. Elle est devenue un modèle de collaboration novateur reconnu par les partenaires gouvernementaux. Elle constitue le programme de recherche innovant le plus avancé à ce jour à se consacrer au bien-être des BNAN grâce à l'utilisation de données d'OT par satellite, et elle a permis à l'industrie canadienne de jouer un rôle de premier plan. Elle a introduit la communauté internationale axée sur les BNAN à de nouvelles méthodes d'intelligence artificielle, ce qui a permis d'améliorer les outils d'analyse pour la détection des baleines et la modélisation de leur habitat. Elle a apporté de nouvelles informations à la base de connaissances sur les populations de BNAN et leurs habitudes de comportement. Elle a favorisé le développement de la capacité canadienne à élaborer des méthodes analytiques de pointe susceptibles d'être appliquées à des populations plus vastes de grands mammifères marins. |
| Développement des technologies spatiales Les objectifs de cette initiative visent à soutenir l'innovation afin de favoriser la croissance du secteur spatial canadien et de réduire les incertitudes technologiques des futures missions spatiales, tout en développant l'expertise requise pour l'avenir. L'initiative offre un soutien sous forme de contrats et d'accords de contribution aux organisations canadiennes qui sont choisies en fonction de leur capacité à faire progresser la mise au point de technologies spatiales particulières. | Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 8.1: Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. Indicateur du CIC 8.2.1: Proportion des employés 15 ans + qui gagnent moins de 66 % de la médiane du salaire horaire des employés 15 ans + permanents à temps plein. Cible du CMI 8.2: Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main- d'œuvre. Indicateur du CMI 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi. | Résultat: Au moins 500 personnes hautement qualifiées (PHQ) travaillaient sur des projets financés par le PDTS en 2023-2024. Notes: Les PHQ sont définies comme des employés occupant des postes exigeant au moins un baccalauréat. |



OBJECTIF 10: FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES

PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD:

Reconnaissant et célébrant les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que l'ensemble de leurs apports aux STIM et à l'étude des étoiles, l'ASC cherche à établir des relations durables et mutuellement bénéfiques avec les peuples autochtones, fondées sur le principe de l'élaboration conjointe, ainsi qu'à accroître leur participation à des activités liées à l'espace. S'appuyant sur des collaborations antérieures fructueuses et sur les relations existantes, l'ASC continuera d'élargir sa collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d'accroître leur participation à ses programmes. Elle compte notamment exploiter l'attrait unique de l'espace pour inciter les étudiants autochtones à poursuivre des carrières au sein de l'effectif spatial du Canada, favoriser la participation des Autochtones par des initiatives et des projets particuliers, et augmenter le nombre d'Autochtones qu'elle embauche.

L'Agence est résolue à renouveler et à consolider ses relations économiques avec les entrepreneurs et les communautés autochtones. Conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), l'ASC planifiera ses approvisionnements, y compris les contrats passés en son nom, de manière à tirer parti de son pouvoir d'achat actuel et de l'exploitation autonome des capacités des entreprises autochtones en ce qui concerne les produits de base pertinents. En fin de compte, la SAEA vise à augmenter le nombre d'entreprises autochtones dans les secteurs de l'espace et de la recherche et du développement. Conformément aux directives du gouvernement, l'ASC



Cet écusson a été créé pour l'astronaute de l'Agence spatiale canadienne, le colonel Jeremy Hansen, en l'honneur de la mission historique Artemis II sur la Lune, par l'artiste anishinaabe Henry Guimond de la Turtle Lodge.

Sa forme et ses animaux font référence aux sept lois sacrées, un enseignement traditionnel des Premières nations partagé de manière désintéressée avec Jeremy en préparation de son voyage autour de Grand-Mère Lune. Ce n'est là qu'un exemple des nombreux et riches enseignements que l'on trouve dans les diverses cultures des peuples autochtones, les premiers explorateurs.

(Crédit : Agence spatiale canadienne)

prévoit également attribuer 5 % de ses marchés admissibles à des entreprises autochtones. De plus, en collaboration avec le secteur spatial, les entreprises autochtones et Services aux Autochtones Canada, l'ASC élaborera des stratégies à long terme pour accroître la participation des Autochtones en général. En outre, dans le cadre du programme de subventions et de contributions et d'activités ciblées axées sur la jeunesse, l'ASC encourage les jeunes Autochtones à s'intéresser activement à l'espace dans le but d'augmenter le nombre d'employés et d'entrepreneurs autochtones au sein de l'effectif spatial du Canada.

L'ASC est déterminée à attirer et à fidéliser les meilleurs talents et à assurer la diversité de son effectif. Elle a adopté des pratiques d'embauche inclusives qui permettront de constituer une main-d'œuvre reflétant le profil des ressources disponibles sur le marché du travail. La stratégie de recrutement triennale de l'ASC comprend des processus ciblés visant à accroître la représentation des Autochtones, y compris au niveau de la gestion et de la direction, tout en visant également à augmenter l'embauche d'étudiants autochtones. Le <u>plan d'accessibilité</u> de l'ASC vise à améliorer l'accès à l'emploi et aux occasions de promotion pour les employés et les demandeurs d'emploi en situation de handicap, afin qu'ils puissent contribuer à leur plein potentiel et qu'ils considèrent l'ASC comme un employeur de choix. De plus, les systèmes d'emploi des ressources humaines de l'ASC font actuellement l'objet d'un examen. Ce dernier vise à déterminer comment améliorer le soutien et éliminer les obstacles potentiels à l'accessibilité pour les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres d'une minorité visible. Après avoir examiné les systèmes de ressources humaines pour cerner les obstacles auxquels se heurtent les membres d'une minorité visible occupant des postes de direction, l'ASC étendra l'exercice à tous les groupes en quête d'équité à tous les niveaux de l'organisation.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|---|---|---|
| Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones | Accroître la participation des peuples autochtones au programme spatial du Canada. Programme: Tous les programmes de l'ASC et les services internes | Indicateur de rendement: Nombre d'initiatives favorisant la participation des Autochtones. Point de départ: 6 en 2022-2023. Cible: 10 en 2026-2027. | La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA) confirmera l'engagement du gouvernement à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. L'avancement de la participation autochtone aux programmes spatiaux canadiens permettra de mettre davantage à contribution les peuples autochtones dans le secteur spatial et d'établir de nouvelles relations à long terme. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 10.1: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. Cible du CMI 10.2: D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre. | Résultat de l'indicateur : Il y eu 13 initiatives favorisant la participation des Autochtones en 2023-2024. |

Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (président du Conseil du Trésor)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|--|--|--|
| Faire progresser l'égalité des genres au sein du gouvernement du Canada | Renouveler et mettre en œuvre la stratégie de recrutement de l'ASC afin de s'assurer que le taux de représentation des femmes au sein de l'effectif et dans des postes de direction atteint ou dépasse leur taux de disponibilité dans ce même effectif. | Indicateur de rendement: Pourcentage de l'effectif de l'ASC qui s'identifie comme étant de sexe féminin. Point de départ: une proportion de 46,7 % de l'effectif de l'ASC est composée de femmes au 31 mars 2023. | En établissant des points de référence en matière de taux de représentation, l'ASC sera en mesure de réfléchir aux raisons pour lesquelles certains objectifs ont été ou n'ont pas été atteints et de mettre en place des politiques et des procédures visant à combler les lacunes en matière de représentation. Ainsi, la mise en œuvre de | Résultat de l'indicateur nº 1 : Au 31 mars 2024, 49,2% des membres du personnel de l'ASC s'identifiaient comme des femmes. Résultat de l'indicateur nº 2 : Au 31 mars 2024, 50 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés |
| | Programme: Services internes | Cible: Proportion égale ou supérieure à 38,4 % de l'effectif de l'ASC identifiée comme étant de sexe féminin d'ici 2027. ³ Indicateur de rendement: Pourcentage | la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion fournira à l'Agence les renseignements nécessaires pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du Ministère. | par des femmes. |
| | | de femmes occupant des postes de direction au sein de l'ASC. Point de départ : 38,7 % des postes de direction de l'ASC étaient occupés par des | Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 10.2: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. Indicateur du CIC 10.2.1: Proportion de la | |
| | | femmes au 31 mars 2023. | population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes | |

³ L'objectif est basé sur le taux de disponibilité de la main-d'œuvre au 31 mars 2023.

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|---|--|--|
| | | Cible: Proportion égale ou supérieure à 31,5 % des postes de direction au sein de l'ASC occupés par des femmes d'ici 2027. Error! Bookmark not defined. | Cible du CMI 10.2: D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre. | |
| Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale | Renouveler et mettre en œuvre la stratégie de recrutement de l'ASC afin de s'assurer que son effectif reflète la diversité qui caractérise la population canadienne. Programme: Services internes | Indicateur de rendement: Pourcentage de l'effectif de l'ASC qui s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible. Point de départ Les 19,7 % de l'effectif de l'ASC sont composés de membres de minorités visibles au 31 mars 2023. Cible: Au moins 21,2 % de l'effectif de l'ASC identifiés comme faisant partie d'une minorité visible d'ici 2027 Error! Bookmark not defined Indicateur de rendement Pourcentage de membres de minorités visibles occupant des postes de direction au sein de l'ASC. Point de départ: Les 9,7 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des membres de minorités visibles au 31 mars 2023. Cible: Au moins 17,4 % des postes de direction au sein de l'ASC occupés par des | En établissant des points de référence en matière de taux de représentation, l'ASC sera en mesure de réfléchir aux raisons pour lesquelles certains objectifs ont été ou n'ont pas été atteints et de mettre en place des politiques et des procédures visant à combler les lacunes en matière de représentation. Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion fournira à l'Agence les renseignements nécessaires pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du Ministère. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 10.2: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. Indicateur du CIC 10.2.1: Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes ; ratio du salaire horaire médian. Cible du CMI 10.2: D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, | Résultat de l'indicateur nº 1: Au 31 mars 2024, 22,7 % des membres du personnel de l'ASC s'identifiaient comme faisant partie d'une minorité visible. Résultat de l'indicateur nº 2: Au 31 mars 2024, 14,7 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des membres de minorités visibles. Résultat de l'indicateur nº 3: Au 31 mars 2024, 13,1 % des membres du personnel de l'ASC s'identifiaient comme des personnes souffrant d'une incapacité. Résultat de l'indicateur nº 4: Au 31 mars 2024, 14,7 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des personnes souffrant d'une incapacité. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|----------------------|--|--|-------------------|
| | | membres de minorités visibles d'ici 2027Error! Bookmark not defined Indicateur de rendement: Pourcentage de membres de l'effectif de l'ASC qui s'identifient comme des personnes souffrant d'une incapacité. Point de départ: Les 7,5 % de l'effectif de l'ASC sont composés de personnes souffrant d'une incapacité au 31 mars 2023. Cible: Au moins 8,6 % des membres de l'effectif de l'ASC identifiés comme étant des personnes souffrant d'une incapacité d'ici 2027Error! Bookmark not defined Indicateur de rendement: Pourcentage de postes de haute direction au sein de l'ASC occupés par des personnes souffrant d'une incapacité. Point de départ: 9,7 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des personnes souffrant d'une incapacité au 31 mars 2023. Au moins 5,4 % des postes de haute direction au sein de l'ASC occupés par des personnes souffrant d'une incapacité d'ici 2027Error! Bookmark not defined | économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre. | |

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités » mais pas une cible spécifique de la SFDD

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|---|---|
| Accroître l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale | Renouveler et mettre en œuvre la stratégie de recrutement de l'ASC afin d'assurer la représentation des Autochtones au sein de son effectif. Programme: Services internes | Indicateur de rendement Pourcentage de l'effectif de l'ASC qui s'identifie comme étant autochtone. Point de départ 1,9 % de l'effectif de l'ASC s'est identifié comme étant autochtone au 31 mars 2023. Cible: Proportion égale ou supérieure à 0,9 % de l'effectif de l'ASC identifiée comme étant autochtone d'ici 2027. Indicateur de rendement Pourcentage d'Autochtones occupant des postes de direction au sein de l'ASC. Point de départ 3,2 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des Autochtones au 31 mars 2023. Cible Proportion égale ou supérieure à 2,8 % des postes de haute direction au sein de l'ASC occupés par des Autochtones d'ici 2027. Error! Bookmark not | L'ASC cherche à augmenter la représentation des Autochtones au sein de son effectif afin de s'aligner sur les niveaux de disponibilité du marché du travail. La promotion de l'emploi d'Autochtones au sein de l'ASC permettra à la fois de faire progresser les efforts de réconciliation et de susciter la participation des Autochtones aux activités du secteur spatial. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 10.1: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. Cible du CMI 10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en faisant la promotion d'une législation, des politiques et des actions appropriées à cet égard. Indicateur du CMI 10.3.1: Proportion de la | Résultat de l'indicateur nº 1 : Au 31 mars 2024, 1,8 % des membres du personnel de l'ASC s'identifiaient comme des Autochtones. Résultat de l'indicateur nº 2 : Au 31 mars 2024, 2,9 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des Autochtones. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|--|---|
| Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones | En collaboration avec des secteurs industriels, des entreprises autochtones et Services aux Autochtones Canada, l'ASC élaborera des stratégies à long terme pour accroître la capacité des entreprises autochtones dans le secteur spatial. Actuellement, l'ASC exige que des parties de notre grand projet spatial public soient sous-traitées à des entreprises autochtones ou qu'un programme de participation autochtone obligatoire soit inclus dans notre demande de propositions. Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage de contrats de l'ASC attribués à des entreprises autochtones. Point de départ : 4 % des contrats admissibles de l'ASC ont été attribués à des entreprises autochtones en 2022-2023. Cible : Attribuer 5 % des contrats admissibles de l'ASC à des entreprises autochtones d'ici 2023-2024. | personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme. L'ASC cherche à collaborer et à établir des relations avec des communautés et des organisations autochtones. L'ASC souhaite promouvoir une mobilisation et une participation importantes pour ce qui est des activités liées à l'espace afin de s'assurer que ses projets sont élaborés dans le respect des partenaires autochtones. Ce faisant, l'Agence soutiendra le développement économique et l'esprit d'entreprise dans les communautés autochtones. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 10.1: Les Canadiens vivent | Résultat de l'indicateur nº 1: En 2023-2024, 4,36 % des contrats éligibles de l'ASC ont été attribués à des entreprises autochtones. Notes: L'ASC poursuivra ses efforts en vue d'attribuer 5 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Pour ce faire, elle continuera de mettre en œuvre sa stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, en utilisant des marchés réservés pour augmenter les attributions de marchés lorsque des entreprises autochtones sont |
| | | | sans discrimination et les inégalités sont réduites. Cible du CMI 10.2: D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre. | disponibles, et en incorporant des plans de participation autochtone et des critères d'évaluation pour renforcer les capacités de l'industrie dans les domaines où les contrats directs sont actuellement insuffisants. |



Le contexte de la SFDD:

Le gouvernement du Canada déploie une série de stratégies et de politiques pour assurer la mise en œuvre de pratiques de consommation et de production durables dans le cadre de ses activités fédérales; il s'agit d'un effort direct pour réaliser l'ambition du gouvernement de consommer de manière durable. Pour relever ce défi, la Stratégie pour un gouvernement vert et la Politique d'achats écologiques ont été créées afin de réduire les répercussions environnementales des activités gouvernementales, de promouvoir l'intendance environnementale et de s'adapter aux changements climatiques.

En mettant en œuvre cette stratégie, l'ASC s'est engagée à soutenir une consommation et une production responsables en travaillant activement à la réalisation de trois priorités clés : la réduction des déchets, la transition vers un parc de véhicules à zéro émission (VZE) et l'écologisation de ses achats. Des vérifications de déchets ont été effectuées durant l'exercice 2023-2024 pour mesurer le progrès accompli depuis 2019 et déterminer les nouvelles possibilités de détournement et de réduction de déchets. Le renouvellement du programme de l'ASC en matière de déchets (p. ex. l'installation de nouvelles stations de tri et la mise sur pied d'une collecte des déchets organiques) a grandement amélioré le taux de détournement des déchets de l'organisation. Les résultats détaillés sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Depuis 2018, tous les nouveaux véhicules achetés par l'ASC sont des VZE ou des hybrides. L'ASC est aussi proactive dans l'organisation d'activités qui permettent à ses employés de participer à des initiatives de protection de l'environnement (plantation d'une microforêt, ateliers de réparation de bicyclettes, bulletins d'information, etc.). En 2022-2023, l'ASC a analysé son profil d'approvisionnement et relevé ses achats les plus importants selon diverses catégories (biens, services ou construction), le volume et les dépenses. Les résultats ont été utilisés pour étudier l'empreinte carbone, ce qui a permis d'établir les catégories d'approvisionnement ayant les plus grands effets sur l'environnement. L'ASC effectuera également une analyse du cycle de vie (ACV) d'un projet spatial au cours des prochaines années. Enfin, une stratégie et un plan d'action visant à réduire les effets environnementaux des voyages d'affaires aériens de l'ASC ont été élaborés. Ces initiatives seront poursuivies pendant toute la période de mise en œuvre de la SMDD 2023-2027.

À l'avenir, l'ASC fera preuve de leadership en veillant à ce que les dépenses d'achat futures soient carboneutres et conformes aux principes de durabilité et d'économie circulaire. Elle continuera également à mettre en œuvre des lignes directrices et des outils ainsi qu'à donner des formations à ses employés afin de soutenir les achats écologiques et d'encourager la mobilité à faible émission de carbone (covoiturage, transports en commun, vélo), de même que la collaboration et la sensibilisation des employés. Ces actions constituent un pas vers l'ancrage d'une culture de la durabilité en milieu de travail.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non

dangereux (tous les ministres)

| dangereux (tous les ministres | 5) | | | |
|--|---|--|---|--|
| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
| Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement | Consolider le programme de gestion des déchets de l'ASC afin d'accroître le taux de détournement des déchets opérationnels non dangereux. | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux réacheminés des sites d'enfouissement. | En détournant et en réduisant les déchets, l'ASC contribue à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), lesquels consistent à détourner au moins 75 % du | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, le taux de détournement des déchets opérationnels non dangereux était de 83,78 %. |
| | Programme: Services internes | Point de départ : En 2019, 1'ASC a réacheminé au moins 48 % de ses déchets opérationnels non dangereux hors des sites d'enfouissement. | poids de déchets non dangereux. Un meilleur programme de gestion des déchets permettra de maximiser le recyclage et le compostage, ce qui réduira les émissions engendrées par le transport | Notes: En renforçant son programme de gestion des déchets et en mettant en place des procédures de collecte des déchets organiques, l'ASC a amélioré son taux de |
| | | Cible : Réacheminer au moins 75 % en poids des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement. | et l'élimination de déchets. La récupération des matériaux au moyen du recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matières premières. | détournement des déchets non dangereux. |
| | | | Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 12.3: Les Canadiens consomment de façon durable. | |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|--|--|
| Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement | Réaliser de nouvelles vérifications de déchets pour les principales installations de l'ASC afin de mettre à jour les statistiques sur le détournement des déchets, de mesurer les progrès accomplis et de présenter un rapport annuel. Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux réacheminés des sites d'enfouissement. Point de départ : En 2019, 1'ASC a réacheminé au moins 48 % de ses déchets opérationnels non dangereux hors des sites d'enfouissement. Cible : Réacheminer au moins 75 % en poids des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement. | Indicateur du CIC 12.3.1: Total des matières résiduelles récupérées par habitant. Cible du CMI 12.5: D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. Indicateur du CMI 12.5.1: Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés. La vérification et le suivi des déchets ainsi que la divulgation des résultats de ces opérations permettent de mieux comprendre la production de déchets de l'ASC, ce qui est nécessaire pour sensibiliser les gens, pour cibler les possibilités de détournement et de réduction, et pour établir un ordre de priorité des mesures à prendre. Grâce à ces interventions, l'ASC contribue à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD, lesquels consistent à détourner au moins 75 % du poids de déchets non dangereux. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cible du CMI 12.5: D'ici à 2030, réduire considérablement la production de | Résultat de l'indicateur : En 2023, le taux de détournement des déchets opérationnels non dangereux était de 83,78 %. Notes : De nouvelles vérifications des déchets ont été effectuées en 2023-2024, ce qui a permis à l'ASC de mesurer les progrès accomplis à partir du point de départ de 2019. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|---|---|---|
| | | | déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. Indicateur du CMI 12.5.1: Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés. | |
| Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement | Augmenter, suivre et divulguer le taux de détournement des déchets plastiques. Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de déchets de plastique réacheminés des sites d'enfouissement. Point de départ : En 2019, l'ASC a réacheminé au moins 30 % de ses déchets de plastique hors des sites d'enfouissement. Cible : Réacheminer au moins 75 % en poids des déchets de plastique hors des sites d'enfouissement d'ici 2030. | L'ASC prend des mesures pour réduire le volume de déchets plastiques (sensibilisation à un meilleur tri des déchets plastiques, élimination des plastiques à usage unique utilisés dans le cadre d'activités, d'événements et de réunions, et réduction des achats de produits en plastique, etc.), et elle contribue à la mise en application de la SFDD ainsi que du Programme 2030 et des ODD du Canada en matière de plastique. Le recyclage du plastique est un véritable défi qui doit être relevé à la source. En éliminant le plastique utilisé dans le cadre de nos activités, événements et réunions, et en sensibilisant le public, nous pouvons contribuer à réduire la pollution créée par les déchets plastiques et à mieux protéger l'environnement contre les microplastiques, y compris la pollution marine dans les océans. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cible du CMI 12.5: D'ici à 2030, réduire considérablement la production de | Résultat de l'indicateur : En 2023, le taux de détournement des déchets plastiques était de 54,18 %. Notes : En renforçant le programme de gestion des déchets de l'ASC grâce à des stations de tri, l'Agence a amélioré ses performances en matière de détournement du plastique. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|----------------------|---|---|-------------------|
| | | | déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. Indicateur du CMI 12.5.1: Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés. | |

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|--|---|---|
| Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement | S'assurer que pour tous les projets de construction requis ⁴ , la quantité de déchets de construction et de démolition produite fasse l'objet d'un suivi et soit divulguée, tout comme la quantité détournée des sites d'enfouissement. Il peut s'agir de vérifications préliminaires de déchets, de plans de travail pour la réduction des déchets, de stratégies de gestion des déchets, d'opérations de suivi et de rapports sur la quantité de déchets, etc. | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des déchets de construction et de démolition réacheminés des sites d'enfouissement. Point de départ : En 2022–2023, aucun projet achevé n'a été soumis à ces exigences. | En détournant ses déchets de CRD et en faisant un suivi à ce sujet, l'ASC contribue non seulement à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD, mais aussi à la réduction des gaz à effet de serre (GES) de portée 3 générés par la production, le transport et l'élimination de déchets. La réduction des déchets de CRD à la source peut également contribuer à réduire les émissions liées à l'extraction, à la production et à l'utilisation de matériaux de construction. Enfin, cette | Résultat de l'indicateur: En 2023-2024, aucun projet achevé n'a été soumis à cette exigence. Notes: En 2023-2024, un projet a été soumis à cette exigence, mais ses résultats ne seront disponibles qu'une fois le projet achevé au cours de l'exercice 2024-2025. |

⁴ Les exigences actuelles s'appliquent aux projets d'une valeur de plus de cinq millions de dollars. La plupart des projets de construction de l'ASC sont d'une valeur inférieure à ce seuil. Pour mieux tenir compte de cette réalité, l'ASC fera un examen pour déterminer s'il serait possible d'abaisser ce seuil afin d'accroître le nombre de possibilités de détournement de déchets de CRD, lorsque cela est faisable, de manière à détourner une plus grande quantité de déchets.

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|------------------------------|--|--|-------------------|
| | Programme: Services internes | Cible: Réacheminer au moins 90 % en poids des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement d'ici 2030. | initiative contribue à accroître la collaboration avec les fournisseurs, ce qui favorise du même coup une transition globale dans le secteur. Cet objectif sera atteint en veillant à ce que la gestion des déchets de CRD soit prévue dans tous les éléments contractuels d'un projet de construction et en se conformant aux pratiques exemplaires du gouvernement et du secteur. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cible du CMI 12.4: D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de limiter leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. Indicateur du CMI 12.4.1: Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement. | |

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|---|--|
| Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction | L'ASC fera un suivi de la quantité de carbone incorporée dans les matériaux structurels des grands projets de construction, en commençant par le béton, et divulguera cette information. Comme il est prévu dans la Stratégie pour un gouvernement vert, l'ASC est également tenue de réduire le carbone incorporé dans des matériaux structurels. Par conséquent, pour atteindre cet objectif, l'ASC intégrera des exigences en matière de divulgation de la quantité de carbone incorporée à toutes les phases des grands projets de construction, ainsi que pour les processus d'approvisionnement, afin de s'assurer que le carbone incorporé est déclaré et réduit. Programme: Services internes | Indicateur de rendement: Pourcentage (%) de grands projets de construction pour lesquels le carbone incorporé dans les matériaux structurels utilisés a été déclaré. Point de départ: Pas de données – Nouvelle initiative depuis décembre 2022. Cible: Carbone incorporé dans les matériaux structurels utilisés annuellement déclaré pour tous les grands projets de construction. Indicateur de rendement: Pourcentage de grands projets de construction dans le cadre desquels la quantité de carbone incorporé a été réduite d'au moins 10 pour cent. Point de départ: Pas de données – Nouvelle initiative depuis décembre 2022. Cible: En commençant par le béton, la quantité de carbone incorporé sera réduite d'au moins 10 pour cent pour tous les grands projets de construction. | En assurant le suivi, la divulgation et la réduction de la quantité de carbone incorporé dans les matériaux structurels des projets de construction, l'ASC aide le gouvernement du Canada à passer à une économie carboneutre en matière d'approvisionnement dans le but d'atteindre l'objectif visant à rendre nulles les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. La réduction du carbone incorporé à la source peut également contribuer à réduire les émissions liées à l'extraction, à la production et à l'utilisation de matériaux de construction. Enfin, cette initiative contribue aussi à accroître la collaboration avec les fournisseurs, ce qui favorise du même coup une transition globale dans le secteur. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cible du CMI 12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Indicateur du CMI 12.2.1: Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB. | Résultat de l'indicateur nº 1: Aucun grand projet de construction n'a atteint le seuil de divulgation du carbone incorporé dans les matériaux structuraux utilisés en 2023-2024. Résultat de l'indicateur nº 2: En 2023-2024, aucun grand projet de construction n'a permis de réduire le carbone incorporé de 10 % ou plus. Notes: En 2023-2024, un grand projet a été soumis à cette exigence, mais les résultats seront disponibles une fois le projet achevé au cours de l'exercice 2024-2025. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|--|---|---|---|
| Encourager la divulgation des fournisseurs | L'ASC veillera à ce que les processus relatifs aux achats d'une valeur supérieure à 25 millions de dollars, taxes comprises, incitent les fournisseurs à mesurer et à déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre et à adopter un objectif fondé sur la science pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre prévue dans l'Accord de Paris, et ce, dans le cadre de la participation au Défi carboneutre ou à une initiative ou un projet de norme équivalent. Programme: Services internes | Indicateur de rendement: Pourcentage (%) des contrats de l'ASC d'une valeur supérieure à 25 M\$ pour lesquels la norme de la Politique d'achats écologiques est appliquée. Point de départ: Pas de données – Nouvelle initiative depuis avril 2023. Cible: À partir de 2023-2024, 100 % des bénéficiaires de contrats de l'ASC d'une valeur de plus de 25 M\$ auront déclaré leurs émissions de gaz à effet de serre et adopté des objectifs pour les réduire chaque année. | L'ASC est chargée de veiller à ce que les obligations découlant de cette norme soient aussi prévues dans ses politiques et processus d'approvisionnement ministériels. Par cette mesure, l'ASC encourage les fournisseurs à réduire les impacts environnementaux de leur chaîne d'approvisionnement et des produits et services qu'ils fournissent. Cela lui permet aussi d'assurer une consommation responsable à l'égard des achats entraînant des dépenses élevées et de contribuer directement à l'atteinte de la cible de la Stratégie fédérale de développement durable et de la Stratégie pour un gouvernement vert, qui est d'aider le gouvernement d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre liées à ses achats de biens et de services. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 12.2: Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC 12.2: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement. Cible du CMI 12.6: Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, aucun contrat de l'ASC d'une valeur supérieure à 25 millions de dollars ne devait appliquer la norme de la Politique d'achats écologiques. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|---|--|--|
| | | | à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité. Indicateur du CMI 12.6.1: Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité. | |
| Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral | L'ASC prendra les mesures ci-dessous pour décarboniser sa flotte : • Acheter des véhicules hybrides ou à zéro émission (VZE) lorsqu'elle remplace des véhicules; • Veiller à ce que la flotte de véhicules légers conventionnels ne comprenne que des VZE. Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) d'acquisitions annuelles de véhicules hybrides ou VZE par rapport au parc automobile complet. Point de départ : En 2021–2022, 100% des acquisitions annuelles du parc automobile étaient des véhicules hybrides ou VZE (aucune acquisition en 2022–2023). Cible : 100 % des achats de véhicules administratifs légers neufs non modifiés du parc automobile sont des véhicules hybrides ou VZE. Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de VZE dans le parc automobile. Point de départ : En 2022–2023, 40% du parc automobile de l'ASC était composé de véhicules hybrides ou VZE. | Au fur et à mesure que les véhicules à essence conventionnels sont remplacés par des VZE et que la taille de la flotte est optimisée, une plus grande proportion de la flotte de l'ASC sera constituée de VZE. Cela contribuera à réaliser l'objectif consistant à faire en sorte que 100 % de la flotte de véhicules administratifs du gouvernement soit constituée de VZE d'ici 2030 et à réduire les émissions totales de gaz à effet de serre de portée 1 provenant des activités fédérales. Cela contribuera aussi à atteindre l'objectif et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) visant à garantir que les biens et services achetés par le gouvernement du Canada ne produiront aucune émission d'ici 2050. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 12.1: Les Canadiens consomment de façon durable. | Résultat de l'indicateur nº 1: En 2023-2024, 100 % des achats annuels de la flotte administrative étaient des VZE ou des hybrides. Résultat de l'indicateur nº 2: En 2023-2024, 50% de la flotte administrative était constituée de VZE. Notes: En 2023-2024, l'ASC a acheté deux véhicules électriques et s'est départie d'un véhicule à essence. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|----------------------|--|---|-------------------|
| | | Cible: 100% du parc automobile sera constitué de véhicules hybrides ou VZE d'ici 2030. | Cible du CIC 12.1: Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. Indicateur du CIC 12.1.1: Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission. Cible du CMI 12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. Indicateur du CMI 12.7.1: Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics. | |

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 12 - Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

| informations présentées ci-dessus. | <u> </u> | - |
|--|---|---|
| INITIATIVES PRÉVUES | CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES | RÉSULTATS OBTENUS |
| Resserrer les critères d'approvisionnement écologique L'ASC prévoit de réaliser une évaluation du cycle de vie (ECV) d'un projet spatial typique à grande échelle afin de mieux comprendre les répercussions environnementales des contrats de services de la Recherche et du Développement ainsi que les possibilités de réduction des émissions de carbone qu'ils offrent; ces évaluations lui permettront de recenser des solutions pour décarboniser les activités prévues dans ces contrats. Programme: Services internes | Lorsque les résultats seront disponibles, l'ASC sera en mesure 1) d'élaborer des critères précis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant un impact environnemental marqué; 2) de voir à ce que les critères relatifs à ces catégories soient intégrés aux mécanismes et instruments d'approvisionnement. Ces mesures contribueront à soutenir la réalisation de l'objectif de la SFDD visant à rendre carboneutres d'ici 2050 les biens et services achetés par le gouvernement du Canada en réduisant les émissions de GES imputables à des biens et services ayant un impact environnemental élevé. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 12.2: Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement. | Résultat: Ce projet est en cours et sera achevé en 2026-2027. En 2023-2024, il a été sélectionné pour recevoir une subvention, et il sera avancé durant tout l'exercice 2024-2025. Notes: En 2024-2025, l'ASC prévoit de lancer un appel d'offres et de commencer son analyse du cycle de vie (ACV). |
| | Cible du CMI 12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. | |
| Resserrer les critères d'approvisionnement écologique L'ASC continuera de s'efforcer de prévoir dans ses contrats des critères favorisant la réduction des émissions de carbone, l'utilisation de plastiques durables et/ou l'obtention d'avantages environnementaux d'une plus grande portée dans le cadre de la réalisation du processus d'approvisionnement, et de traiter en priorité les biens et services qui ont un impact environnemental élevé. À cet égard, l'ASC améliorera la collecte et le suivi des données afin de permettre une responsabilisation adéquate et la production de rapports concluants sur l'intégration de critères et de normes environnementaux aux processus d'approvisionnement. | La prise en considération de critères écologiques aux fins des décisions d'approvisionnement devrait améliorer l'empreinte carbone associée au processus d'approvisionnement du gouvernement et encourager les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils offrent. Cela contribuera également à assurer une consommation responsable pour la réalisation des activités internes et à prendre en considération les répercussions environnementales de l'achat de biens et de services. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 12.2: Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement. Cible du CMI 12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des | Résultat : L'ASC déploie des efforts pour intégrer des critères écologiques dans les décisions d'achat afin d'améliorer l'empreinte carbone des activités d'achat du gouvernement et d'encourager les fournisseurs à réduire l'impact sur l'environnement, et continuera à le faire. |
| Programme: Services internes | marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. | |

Resserrer les critères d'approvisionnement écologique

Conformément aux exigences découlant de la Stratégie pour un gouvernement vert, l'ASC prendra les mesures ci-dessous pour les catégories à impact élevé :

- Analyse du profil d'approvisionnement du Ministère afin de déterminer les catégories à impact élevé et les grandes catégories de dépenses (terminée).
- Élaboration d'un plan d'action visant à réduire l'impact environnemental du processus d'approvisionnement de l'ASC.

Une analyse du profil d'approvisionnement du Ministère permettra à l'ASC d'élaborer un plan d'action éclairé qui réduira l'impact environnemental des achats de l'ASC en resserrant les critères d'approvisionnement écologique. Ensemble, ces mesures seront appliquées en tirant profit de l'édition 2022 de l'étude de l'empreinte carbone des achats effectués par l'ASC de 2017-2018 à 2022-2023.

Les objectifs ou ambitions pertinents:

Ambition du CIC 12.2 : Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.

Cible du CMI 12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Indicateur du CMI 12.7.1 : Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

Résultat : En 2023-2024, l'ASC a réalisé une étude sur l'empreinte carbone qui a permis de cerner les catégories à fort impact et les principaux domaines de dépenses de l'ASC. Il s'agissait de la première étape de l'élaboration d'un plan d'action pour 2026-2027.

Notes:

L'étude de l'empreinte carbone faite en 2023 a révélé que les contrats de R et D liés à l'espace sont les plus importants en termes de valeur, de dépenses et d'intensité carbone pour l'ASC. Comme indiqué plus haut, c'est la raison pour laquelle l'ASC réalisera une analyse du cycle de vie (ACV) sur un projet spatial afin de recueillir des données détaillées pertinentes sur les effets environnementaux de ces missions, ce qui permettra de trouver des possibilités de réduction du carbone incorporé et de concevoir des solutions pour décarboner les contrats de R et D liés à l'espace.

Consolider l'approvisionnement écologique

L'ASC continuera de s'assurer que tous les spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel reçoivent une formation sur l'approvisionnement écologique (p. ex. le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique ou tout cours équivalent) dans l'année qui suit leur embauche.

Programme: Services internes

Le personnel formé est mieux équipé pour faire des considérations d'ordre environnemental, au moment de prendre des décisions d'achat, ce qui peut inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils offrent et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Les objectifs ou ambitions pertinents:

Ambition du CIC 12.2 : Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.

Cible du CMI 12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Résultats : En 2023-2024, 50 % des spécialistes de la gestion des achats et du matériel ont été formés sur les achats écologiques. À l'avenir, l'ASC veillera à ce que tous les spécialistes des achats et de la gestion du matériel, actuels et nouveaux, soient formés sur les achats écologiques.



Le contexte de la SFDD:

En ce qui concerne les changements climatiques et leurs répercussions, l'ASC a pris différentes mesures pour respecter les engagements environnementaux du gouvernement du Canada, non seulement dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, mais aussi par divers projets et initiatives d'observation de la Terre.

L'ASC s'efforce d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050 et d'intégrer des pratiques de gestion durable et des activités à faible émission de carbone en milieu de travail. Au cours de la période 2023-2027, l'ASC intégrera la réduction d'émissions de GES dans les processus décisionnels en utilisant une méthode d'analyse des options en matière de réduction des émissions de GES pour les rénovations majeures et tous les autres projets immobiliers qui ont une incidence sur la consommation d'énergie et les émissions de GES. En 2023-2024, l'ASC a continué à rendre compte de sa performance environnementale en présentant une déclaration d'inventaire annuelle des émissions de GES, de la flotte automobile, de la production de déchets, de l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques. Afin de s'assurer que tous les employés concernés sont formés à l'évaluation des effets des changements climatiques et à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, l'ASC fera la promotion des nouveaux cours sur les changements climatiques proposés par l'École de la fonction publique du Canada.

L'observation de la Terre depuis l'espace se définit comme la collecte de données sur les systèmes physiques, chimiques et biologiques de la Terre à l'aide de satellites. Depuis l'espace, ces données fournissent des informations et des services à l'appui des communications mondiales, de l'économie, de la sécurité et de la défense, de la sécurité publique et de la gestion des urgences, de l'environnement et de la santé. L'ASC joue un rôle de chef de file au sein du gouvernement du Canada pour assurer l'accessibilité et l'utilisation des données d'observation de la Terre.

Grâce à l'observation de la Terre, l'ASC a continué de jouer un rôle de premier plan dans la gestion des catastrophes naturelles avec ses satellites. Au fur et à mesure que les conséquences des changements climatiques s'aggravent, les catastrophes naturelles deviendront plus fréquentes et plus intenses. Les données satellitaires sont donc devenues essentielles pour aider les équipes d'intervention d'urgence dans la mesure où elles leur permettent de repérer

les sites potentiellement dangereux, d'évaluer l'étendue des dégâts et de réaliser plus facilement des opérations de sauvetage. L'expertise du Canada en matière d'observation de la Terre et de traitement de données des radars à synthèse d'ouverture contribue à la gestion des catastrophes et aux opérations de secours par le biais de l'application de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures ». D'octobre 2023 à avril 2024, l'ASC a assumé le rôle de principal organisme responsable de l'application de la Charte en collaboration avec l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|---|--|---|
| Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement | Surveiller et déclarer la performance environnementale liée aux activités de l'ASC (émissions de GES, consommation d'énergie et d'eau, examen des déchets produits par chaque installation à l'aide du logiciel RETScreen, etc.). Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Variation en pourcentage (%) des émissions de GES attribuables à l'ASC entre la période 2005-2006 (année de référence) et l'exercice financier courant. Point de départ : En 2005-2006, les émissions totales de GES de l'ASC se chiffraient à 2,4 ktCO2e. En 2022-2023, les émissions totales de GES de l'ASC s'élevaient à 1 ktCO2e, ce qui représente une réduction de 56 % par rapport au niveau de 2005-2006 ⁵ . | En surveillant et en déclarant sa performance environnementale, l'ASC aide le gouvernement du Canada à mesurer et à déclarer ses progrès et les résultats qu'il obtient de manière à respecter ses principes de responsabilisation, de transparence et de production de données ouvertes. L'Agence contribue également à assurer l'exactitude du processus fédéral d'inventaire des émissions de GES en communiquant les résultats de ses activités et en faisant le suivi de ses progrès. | Résultat de l'indicateur: Entre 2005-2006 et 2023-2024, l'ASC a réduit ses émissions totales de GES de 43,2 % par rapport au niveau de 2005. Notes: La perte de réduction entre 2022-2023 et 2023-2024 est principalement due à un problème mécanique de l'installation (chauffe-eau en panne), qui a entraîné une augmentation temporaire de la consommation de gaz naturel. La consommation normale devrait être |

⁵ Le point de départ est à présent de 2,36 ktCO2e. Ce changement est dû à une modification du coefficient d'émission qui a diminué le total de nos émissions de référence, le faisant passer de 2,397 à 2,357 ktCO2e. Les modifications des coefficients d'émission sont hors de notre contrôle et découlaient de la révision des coefficients d'oxydation du charbon, de la mise à jour du potentiel de réchauffement planétaire, et de la modification de données sur les activités présentées dans le bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie.

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|--|--|--|
| | | Cible: Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025. Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050. Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 10 % de plus tous les 5 ans, à partir de 2025. | Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 13.1: Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Cible du CIC 13.1: D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. Indicateur du CIC 13.1.1: Émissions de gaz à effet de serre. Cible du CMI 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Indicateur du CMI 13.2.2: Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre. | rétablie une fois les chauffe-eau remplacés en 2024-2025. D'autres raisons telles que l'augmentation des coefficients d'émission (CE) de l'Ontario, la remise en service de la cafétéria et le changement du total des émissions de nos années de référence (voir la note de bas de page 5) ont également eu une incidence sur la baisse de notre taux de réduction cette année. |
| Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement | L'ASC participera à des initiatives gouvernementales visant à acheter des mégawattheures d'électricité renouvelable pour ses sites situés là où les réseaux électriques émettent encore du carbone. Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage (%) d'électricité propre utilisée par l'ASC. Point de départ : En 2022-2023, 97 % de l'électricité utilisée par l'ASC était de l'électricité propre. Cible : L'ASC utilisera 100 % d'électricité propre d'ici 2025. | En utilisant de l'électricité propre pour l'exploitation des bâtiments, l'ASC contribuera à l'élimination des émissions de GES provenant des bâtiments fédéraux dans les territoires où la production d'électricité ne provient pas de sources renouvelables propres; l'Agence contribuera du même coup à la transition vers des activités carboneutres pour les installations et les flottes conventionnelles d'ici 2050. Elle favorisera également le passage à une économie carboneutre en renforçant l'économie du secteur des énergies renouvelables. | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, l'ASC a utilisé 97% d'électricité propre. Notes : L'ASC a signé un accord avec le gouvernement du Canada pour participer à un achat groupé d'électricité propre afin d'atteindre 100 % d'ici 2025. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|--|--|---|
| | | | Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 13.1: Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Cible du CIC 13.1: D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. Indicateur du CIC 13.1.1: Émissions de gaz à effet de serre. Cible du CMI 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Indicateur du CMI 13.2.2: Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre. | |
| Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement | Tous les équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération (CVC-R) nouvellement installés utiliseront des réfrigérants dont le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) est inférieur aux limites fixées par la Stratégie pour un gouvernement vert, sauf s'il s'avère que ces équipements et/ou réfrigérants ne sont pas offerts au pays ou que leur acquisition n'est pas réalisable d'un point de vue technique ou économique. Programme: Services internes | Indicateur de rendement : Pourcentage d'équipements de CVC-R nouvellement installés utilisant des réfrigérants dont le PRP est inférieur aux limites fixées par la Stratégie pour un gouvernement vert. Point de départ : En 2022-2023, aucun nouvel équipement de CVC-R n'a été installé. Cible : Utilisation, d'ici 2030, de réfrigérants dont le PRP est inférieur aux limites fixées par la Stratégie pour un gouvernement vert, et ce, pour 100 % des | Alors que les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir, la Stratégie pour un gouvernement vert incite les ministères et organismes fédéraux à faire preuve de leadership en accélérant le rythme de conversion ou de remplacement des équipements utilisant ces gaz d'ici 2030. L'installation de nouveaux équipements de CVC-R utilisant des réfrigérants ayant un PRP inférieur contribuera à réduire l'utilisation de réfrigérants à PRP élevé, de réfrigérants qui amincissent la couche d'ozone et de HFC, qui sont visés par le la Stratégie pour un gouvernement vert, car | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, aucun nouvel équipement de CVC-R n'a été installé. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|----------------------|---|---|-------------------|
| | | équipements de CVC-R nouvellement installés. | ces gaz peuvent être des gaz à effet de serre puissants ayant des effets de longue durée, certains restant dans l'atmosphère pendant des siècles. Ces nouveaux équipements favoriseront aussi la réalisation de l'objectif du Canada consistant à réduire progressivement les HFC afin de les ramener d'ici 2036 à un niveau équivalant à 15 % des niveaux de référence calculés au moyen de l'application du <i>Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement</i> (RSACOHR) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 13.1: Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Cible du CIC 13.1: D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. Indicateur du CIC 13.1: Émissions de gaz à effet de serre. Cible du CMI 13.2: : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. | |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|---|---|---|
| | | | Indicateur du CMI 13.2.2: Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre. | |
| Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres | Décarboniser le portefeuille immobilier de l'ASC en mettant en œuvre les mesures recensées dans des études sur la neutralité carbone et en définissant la feuille de route qui mènera à la neutralité carbone. Programme: Services internes | Indicateur de rendement: Variation en pourcentage (%) entre les émissions de GES imputables aux activités ayant eu lieu dans les installations durant la période 2005-2006 (année de référence) et celles associées à l'exercice financier courant. Point de départ: En 2005-2006, les émissions totales de GES de l'ASC se chiffraient à 2,4 ktC02e. En 2022-2023, les émissions totales de GES de l'ASC provenant des activités dans ses installations s'élevaient à 1 ktC02e, ce qui représente une réduction de 56 % par rapport au niveau de 2005-2006 ⁶ . Cible: Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025. Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050. Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 10 % de plus tous les 5 ans, à partir de 2025. | Après que des études sur la carboneutralité de ses deux principaux bâtiments auront été effectuées en 2022 et en 2023, l'ASC prévoit de concevoir la feuille de route de la stratégie d'accession à la carboneutralité pour son portefeuille immobilier et de voir à aligner la stratégie d'entretien des bâtiments sur les conclusions de ces études. Toutes ces actions permettront à l'ASC de réduire les émissions de GES liées à l'exploitation de ses bâtiments et d'investir dans des rénovations à faible émission de carbone. L'Agence contribuera du même coup à la réduction des émissions totales de gaz à effet de serre (de portées 1 et 2) liées à l'exploitation des bâtiments fédéraux et elle verra à ce que les objectifs de réduction fixés par le gouvernement du Canada soient atteints. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 13.1: Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Cible du CIC 13.1: D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du | Résultat de l'indicateur: Entre 2005-2006 et 2023-2024, l'ASC a réduit ses émissions totales de GES provenant de ses installations et de ses activités de 44,1 %. Notes: La perte de réduction entre 2022-2023 et 2023-2024 est principalement due à un problème mécanique de l'installation (chauffe-eau en panne), qui a entraîné une augmentation temporaire de la consommation normale devrait être rétablie une fois les chauffe-eau remplacés en 2024-2025. D'autres raisons telles que l'augmentation des coefficients d'émission (CE) de l'Ontario, la remise en service de la cafétéria et le changement dans les émissions totales de nos années de référence (voir la note de bas de page 6) ont également eu une incidence sur la baisse de notre taux de réduction cette année. |

⁶ Le point de départ est à présent de 2,36 ktCO2e. Ce changement est dû à une modification du coefficient d'émission qui a diminué le total de nos émissions de référence, le faisant passer de 2,397 à 2,357 ktCO2e. Les modifications des coefficients d'émission sont hors de notre contrôle et découlaient de la révision des coefficients d'oxydation du charbon, de la mise à jour du potentiel de réchauffement planétaire, et de la modification de données sur les activités présentées dans le bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie.

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|----------------------|---|--|-------------------|
| | | | Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. <i>Indicateur du CIC 13.1.1:</i> Émissions de gaz à effet de serre. | |
| | | | Cible du CMI 13.2: : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Indicateur du CMI 13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre. | |

Cible: Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|--|--|--|
| Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral | L'ASC prendra les mesures ci-dessous pour réduire les risques recensés dans le cadre de son étude sur les risques et la résilience climatiques : • Prendre en considération les changements climatiques aux fins de la planification de la continuité des activités et de la gestion des risques | Indicateur de rendement : Pourcentage de biens essentiels pour lesquels des mesures ont été prises afin de réduire les effets des changements climatiques. Point de départ : En 2022-2023, 50 % des biens essentiels ont fait l'objet de mesures visant à réduire les effets des changements climatiques. | La prise en considération de la variabilité du climat et des changements climatiques aux fins de l'élaboration des politiques, des programmes et des activités est l'un des principaux moyens dont dispose le gouvernement pour s'adapter à l'évolution du climat et y résister. En évaluant le risque de répercussions des changements climatiques sur des biens essentiels et en | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, des mesures ont été prises pour réduire les effets des changements climatiques sur 50 % des biens essentiels. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|----------------------------|---|---|---|-------------------|
| | ministériels ou de processus équivalents, ainsi que de la conception et de la réalisation de programmes et/ou consolider ce processus de prise en considération. Intégrer les conclusions de l'étude à ses activités opérationnelles et à la planification stratégique d'autres portefeuilles immobiliers. Tenir compte des conditions et des adaptations futures qui découleront des changements climatiques aux fins de la réalisation de grands projets immobiliers afin de s'assurer que les bâtiments et les éléments rénovés pourront résister au climat. Programme: Services internes | Cible: Mesures prises pour 100 % des biens essentiels afin de réduire les effets des changements climatiques. | élaborant des plans pour atténuer ces risques, l'ASC réduira le risque d'interruption du processus de fourniture de services essentiels aux Canadiens. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 13.2: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. Cible du CMI 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. Cible du CMI 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Indicateur du CMI 13.2.1: Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales. | |

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|--|--|
| Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe | L'ASC continuera de fournir des données satellitaires dans la foulée de la mise en application de la Charte. Programme: Utilisation de l'espace | Indicateur de rendement: Pourcentage d'activations de la Charte internationale qui se sont appuyées sur des images de l'ASC. Point de départ: 84 % des opérations d'activation de la Charte internationale se sont appuyées sur des images de l'ASC en 2022-2023. Cible: 80 % ou plus des activations de la Charte internationale s'appuieront sur des images de l'ASC tous les ans. | La fourniture d'images satellites de l'ASC aux responsables d'opérations de secours en cas de désastre est essentielle pour faire face aux catastrophes naturelles dans le monde entier. Non seulement cette initiative renforce-t-elle les relations internationales, mais elle contribue aussi à la gestion des situations d'urgence et à la réduction des risques de catastrophe. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition du CIC 13.2: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. Indicateur du CIC 13.2.1: Fréquence de certaines catastrophes naturelles. Cible du CMI 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. Indicateur du CMI 13.1.1: Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes. | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 80 % des activations de la Charte internationale des catastrophes se sont appuyées sur des images de l'ASC. Notes : La diminution du résultat est due à une variation normale du soutien à la charte en fonction des demandes de données canadiennes. L'indicateur fera l'objet d'un suivi attentif afin de s'assurer que l'objectif est atteint au fil du temps. |

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|---|---|--|---|
| Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada | Assurer la prestation continue de services d'observation de la Terre à des partenaires. Programme: Utilisation de l'espace | Indicateur de rendement : Nombre de services de données d'observation de la Terre offerts par le Programme d'utilisation de l'espace (PUE). Point de départ : En 2022-2023, 8 services d'observation de la Terre ont été proposés dans le cadre du PUE. Objectif : D'ici 2026-27, 11 services d'observation de la Terre seront proposés dans le cadre du PUE. | Les données spatiales sont un outil indispensable pour en apprendre davantage sur notre planète et sa dynamique complexe. Elles constituent la pierre angulaire sur laquelle s'appuient les services gouvernementaux, le secteur et les universités pour surveiller les vulnérabilités, évaluer les catastrophes naturelles et concevoir des solutions de pointe pour relever les défis environnementaux actuels et futurs. En assurant la transmission continue des données provenant de ses satellites d'observation de la Terre à ses partenaires nationaux et internationaux, l'ASC contribue à la compréhension des changements climatiques, à l'évaluation de leurs répercussions et à l'élaboration de stratégies d'adaptation efficaces visant à en atténuer les effets. Cibles ou ambitions pertinentes: Ambition du CIC 13.2: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. Cible du CMI 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, huit services d'OT ont été proposés dans le cadre du PUE. Notes : Le nombre de services fournis par le PUE est resté stable en 2023-2024. |



Le contexte de la SFDD:

Les satellites dans l'espace offrent des renseignements précieux qui peuvent améliorer la vie des gens et éclairer les décisions des gouvernements. Les données tirées de l'espace permettent aux innovateurs des communautés universitaires et du secteur des entreprises de trouver des solutions aux défis concrets de la vie quotidienne, tels que les feux de forêt, les pénuries d'eau, les inondations et les vagues de chaleur.

La communauté spatiale canadienne, avec sa capacité d'observation de la Terre, collabore actuellement avec des partenaires américains, européens et japonais et autres. En 2023-2024, le Canada est devenu un membre officiel du « **Space Climate Observatory** », une initiative internationale qui rassemble des organisations publiques et privées impliquées dans l'observation de la Terre afin de développer des outils de surveillance, d'atténuation et d'adaptation à l'impact du changement climatique.

L'ASC contribue à la protection des écosystèmes canadiens et mondiaux en communiquant des données spatiales au pays et à l'étranger, et en soutenant financièrement la mise au point d'applications. Les <u>satellites RADARSAT</u> de l'Agence, par exemple, surveillent les écosystèmes et



2023-01-18 – Vue d'artiste du satellite SWOT avec les panneaux solaires déployés. (Source: CNES/Mira Productions.)

les glaces, facilitent la surveillance maritime et contribuent à la gestion des catastrophes et des ressources ainsi qu'à l'élaboration de cartes dans le monde entier. La mise à disposition de ces données permet à tous les partenaires d'accéder à des renseignements essentiels pour surveiller les conditions environnementales et prendre des décisions éclairées. Un autre exemple est le satellite **SCISAT** qui recueille des données atmosphériques pour surveiller la qualité de l'air mondiale, la reconstitution de l'ozone et le climat de la Terre, conformément à l'engagement du Canada pris dans la

foulée du Protocole de Montréal et de l'Accord de Paris des Nations Unies. En 2023-2024, un nouvel ensemble de données a été publié. Celui-ci comprend de nouveaux produits de données liés à une famille de substances utilisées dans l'industrie de la réfrigération et de la climatisation. Les données de SCISAT ont également été utilisées pour découvrir un nouveau processus chimique qui établit un lien entre la fumée des incendies de forêt et l'appauvrissement de la couche d'ozone. Qui plus est, le satellite **SWOT** étudie 90 % de l'eau de la Terre et apporte un soutien intégral à une pléthore de services dont bénéficient les Canadiens. En décembre 2023, les données de SWOT ont été **rendues publiques pour la première fois**. D'autres satellites et instruments de l'ASC⁷ surveillent également diverses parties des écosystèmes, de l'atmosphère et des océans de la planète.

De plus, l'ASC a grandement contribué à accroître l'accessibilité aux données et aux publications scientifiques dans le cadre de l'initiative du gouvernement ouvert. L'Agence donne accès à des données scientifiques dans les domaines de la science atmosphérique, de la science de la surface de la Terre, de la science des relations Soleil-Terre, de l'astronomie, de l'exploration planétaire, de la santé dans l'espace et des technologies spatiales. Un accès accru aux données spatiales permettra de créer un plus grand nombre d'applications et de services à valeur ajoutée pour les Canadiens, mis au point par tous les acteurs du secteur spatial, tout en consolidant les partenariats internationaux.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable » mais pas une cible spécifique de la SFDD

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|--|--|
| Collaborer avec les partenaires à la surveillance et à la protection des écosystèmes par voie de services et de technologies depuis l'espace | L'ASC continuera de fournir des données spatiales à d'autres services gouvernementaux et au secteur privé, et à soutenir la conception d'applications de traitement de données pour la surveillance et la protection de l'environnement. | Indicateur de rendement : Nombre de services offerts à la population canadienne qui dépendent des données spatiales. Point de départ : 49 services dépendant des données spatiales offerts par d'autres | Il est essentiel de favoriser l'établissement de partenariats avec des partenaires nationaux et étrangers pour assurer la réussite des interventions visant à gérer les changements climatiques. En aidant les ministères et le secteur privé à fournir aux Canadiens des services qui dépendent des | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 55 services dépendant de données spatiales ont été offerts aux Canadiens par d'autres ministères et le secteur privé. |

⁷ Pour une liste des satellites d'observation de la Terre, veuillez visiter la page <u>Satellites d'observation de la Terre | Agence spatiale canadienne</u>.

| STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE | MESURE MINISTÉRIELLE | INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE | COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|---|--|---|--|
| | Programme: Utilisation de l'espace | ministères et le secteur privé en 2022- 2023. Cible : 60 services dépendant des données spatiales offerts par d'autres ministères et le secteur privé d'ici 2026-2027. | données spatiales, l'ASC contribue à l'élaboration de services et d'applications qui permettent de protéger et de surveiller nos écosystèmes. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition/Cible du CIC: Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. | Notes: En 2023-2024, les services ont été offerts par 7 autres ministères et 11 organisations du secteur privé. En plus des 55 services opérationnels enregistrés cette année, 20 sont en cours d'élaboration. |
| Faire progresser les initiatives en matière de données ouvertes | L'Agence continuera à s'efforcer de consolider des partenariats en mettant les données spatiales à la disposition de ses partenaires et du public. Programme: Utilisation de l'espace Exploration spatiale Programme de développement de capacités spatiales | Indicateur de rendement : Nombre d'ensembles de données seront disponibles grâce au soutien de l'ASC. Point de départ : 35 ensembles de données en 2018. Cible : 53 ensembles de données seront disponibles grâce au soutien de l'ASC d'ici 2026-2027. | Ce faisant, elle favorisera le développement durable collaboratif. Grâce à l'initiative du gouvernement ouvert, l'ASC a rendu les données plus accessibles et a encouragé l'échange de renseignements entre partenaires. Les renseignements recueillis par des satellites et dans le cadre de projets de l'ASC sont utiles pour établir des objectifs de développement durable et pour évaluer les effets des changements climatiques; les données de l'ASC sont donc essentielles pour favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition/Cible du CIC: Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. Indicateur du CIC: Nombre de jeux de données ouverts diffusés par le gouvernement du Canada. | Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 53 ensembles de données ont été mis à disposition grâce au soutien de l'ASC. Notes : Dans l'ensemble, 28 ensembles de données sont disponibles sur les sites Web Gouvernement ouvert, 15 ensembles de données sont disponibles sur un site Web partenaire, et 10 ensembles de données sont disponibles dans le cadre d'accords avec l'ASC. |

Intégration du développement durable

L'ASC s'est engagée dans une série d'initiatives visant à intégrer le développement durable à ses processus internes. Premièrement, elle a pris des mesures pour que ses processus de prise de décisions tiennent compte des objectifs et des cibles de la SFDD. Elle prévoit d'intensifier ses efforts pour intégrer le développement durable à ses pratiques et politiques de gestion interne, à ses opérations immobilières ainsi qu'à son processus d'approvisionnement par des activités qui soutiennent la Stratégie pour un gouvernement vert, les objectifs et les cibles de la SFDD, le Programme 2030 du Canada et les ODD.

En outre, l'ASC a prévu d'ajouter à son cadre de gouvernance et de surveillance des investissements des exigences en matière de développement durable, telles que les objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert et les processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES). Le développement durable sera ainsi prioritaire et dûment pris en considération tout au long des phases de planification et de mise en œuvre des projets.

La longévité de nos actifs spatiaux est également au cœur des priorités de l'ASC. Par exemple, SCISAT, lancé en 2003, était censé fournir des données pendant deux ans. Vingt ans plus tard, ce satellite fournit toujours aux scientifiques du monde entier des renseignements cruciaux sur la composition chimique de l'atmosphère. Le prolongement des missions n'est pas seulement une bonne chose pour le rendement des investissements, il contribue aussi au maintien d'un environnement spatial durable.

L'ASC a également prévu d'intégrer des objectifs de résilience et de carboneutralité au processus de gestion de ses activités. Dans le cadre de cette initiative, elle projette d'harmoniser son objectif de carboneutralité à sa stratégie immobilière, de passer à des achats plus écologiques, d'intégrer la résilience et l'adaptation au climat à la gestion des projets et d'encourager la mobilité à faibles émissions de carbone (covoiturage, transports en commun, vélo). Parallèlement, elle continuera d'intégrer le développement durable en participant aux activités de tous les comités et de toutes les communautés de pratiques visés par la Stratégie pour un gouvernement vert au niveau national.



De plus, l'Agence a rédigé une directive sur l'approvisionnement écologique, qui constituera une étape importante dans l'officialisation de son engagement à se conformer à ses obligations relatives à ce type d'approvisionnement. Non seulement cette directive renforce l'engagement de l'ASC en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, mais elle assure également la réduction des répercussions de ses achats sur l'environnement. L'ASC continuera de voir à ce que tous les spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel reçoivent une formation adéquate (p. ex. le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique ou tout cours équivalent) dans l'année qui suit leur embauche.

Le 22 février 2024, l'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor du Canada, a annoncé de nouvelles initiatives du Fonds pour un gouvernement vert. Deux d'entre elles concernent l'ASC: la décarbonation des contrats de services de recherche et développement et les stratégies de contrôle avancées pour le Centre spatial de l'ASC. La première consiste à effectuer une évaluation du cycle de vie d'un projet spatial afin de recueillir des données pertinentes sur les effets environnementaux de ces missions, tandis que la seconde consiste à optimiser les systèmes de contrôle du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC) au centre spatial de Saint-Hubert.

L'Agence s'est également engagée à s'assurer que le développement durable soit reflété dans les communications et les activités de sensibilisation de l'organisation. À cet égard, elle informe activement ses employés sur sa performance environnementale au moyen d'une infolettre trimestrielle et organise des activités lors d'occasions spéciales, telles que la Semaine canadienne de l'environnement. Dans le passé, ces initiatives ont compris la plantation d'une microforêt, la tenue d'ateliers de réparation de vélos et des conférences sur les véhicules électriques. En 2023-2024, le nouveau champion de l'environnement a annoncé la création du comité CosMoss. Ce comité environnemental travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du gouvernement vert afin d'organiser des événements et des activités visant à transmettre des connaissances ainsi qu'à sensibiliser et mobiliser les

employés de l'ASC.

Le cycle 2023-2027 de la SMDD offre à l'Agence l'occasion de raffiner sa vision et sa mission organisationnelles. L'ASC souhaite favoriser l'établissement d'un milieu de travail où la durabilité est profondément ancrée dans la culture organisationnelle, afin d'ouvrir la voie à un avenir plus vert. C'est avec enthousiasme que l'ASC adopte ce changement, afin de contribuer à la protection de la Terre et à la qualité de vie de ses citoyens. Dans cette optique, l'ASC envisage de participer aux initiatives internationales en matière de durabilité de l'espace et de limitation des débris spatiaux. En tant que l'un des principaux signataires de l'accord Artemis, l'ASC s'est engagée à « limiter, dans la mesure du possible, la production de débris nocifs à longue



Représentants des pays signataires des accords Artemis lors du coup d'envoi du deuxième atelier sur les accords Artemis au centre spatial John-H.-Chapman. (Source : Agence spatiale canadienne.)

durée de vie rejetés par les opérations normales, la désintégration lors des phases opérationnelles ou post-mission, ainsi que les accidents et les conjonctions ».

En 2023-2024, l'ASC a également participé au premier sommet des dirigeants des agences spatiales lors de la COP28 à Dubaï, dans le cadre duquel les dirigeants de deux douzaines d'agences spatiales ont discuté de l'amélioration de la communication des données, du renforcement de la recherche sur le climat, du soutien aux initiatives de surveillance du climat et de la promotion d'opérations spatiales durables. Le sommet s'est conclu par l'engagement des participants à renforcer les initiatives spatiales sur le climat afin d'accélérer l'action climatique conformément à l'Accord de Paris de 2015.

L'ASC veillera à ce que son processus décisionnel intègre les objectifs et les cibles de la SFDD par le biais du processus actualisé d'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES), qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024. L'EEES modernise le cadre analytique précédent, l'évaluation environnementale stratégique. Une EEES pour une proposition de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des effets environnementaux et économiques potentiels, qui vise en particulier les changements climatiques et la biodiversité, et soutient les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Avant la mise à jour, l'ASC a mené des évaluations dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Elle a réalisé une analyse préliminaire lors d'une demande budgétaire en 2023-2024 afin d'anticiper et d'atténuer les problèmes environnementaux.

L'ASC prévoit d'évaluer les nouvelles propositions dans le cadre du processus d'EEES à partir de 2024-2025 et publiera une déclaration publique lorsqu'une initiative aura fait l'objet d'une EEES détaillée (<u>voir ici</u>). L'objectif de la déclaration publique est de montrer que les effets environnementaux de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les incidences sur la réalisation des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.

Pour réaliser une EEES, l'ASC doit remplir le formulaire obligatoire de l'<u>Optique de climat, de nature et d'économie</u> (OCNE), afin de s'assurer que toute EEES est menée de manière appropriée et cohérente. La partie d'examen préliminaire de la CNEL exige que l'ASC prenne en compte les effets importants liés aux GES et l'incidence sur les plans ou objectifs de réduction des émissions de GES du Canada, les effets importants sur la nature et la biodiversité, ainsi que d'autres effets environnementaux importants. Les réponses à la partie d'examen préliminaire de l'OCNE déterminent si l'ASC entreprend un processus d'EEES détaillé, qui comprend une modélisation quantitative des GES ou les résultats de la modélisation économique.

L'ASC n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2023-2024.